

Insee Dossier

Hauts-de-France



N° 4

Octobre 2016

Richesse des territoires en Hauts-de-France

Insee Dossier Hauts-de-France

Richesse des territoires en Hauts-de-France



Dossier réalisé par : Betty Becuwe, David Desrivierre et Benoit Werquin

Référent étude qualité : Vincent Bonjour

Directeur de la publication : Daniel Huart

Cette étude a été réalisée en partenariat avec le conseil régional des Hauts-de-France.

Ont assuré le suivi partenarial :

pour la direction régionale de l'Insee Hauts-de-France : Patricia Antoine, Betty Becuwe, David Desrivierre, Danièle Lavenseau et Benoit Werquin ;

pour le conseil régional des Hauts-de-France : Stéphane Humbert, Karen Maloingne, Grégory Marlier et Mathieu Nedellec.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE.....	5
LA RICHESSE DES TERRITOIRES.....	7
Une part des revenus du travail importante pour les zones d'emploi les plus aisées	7
Lille, Valenciennes et Dunkerque : des zones productrices de richesse.....	8
Des flux de salaires principalement orientés vers et depuis la métropole lilloise et la région parisienne	9
Les trois quarts des taxes perçues proviennent des ménages	12
LES MOTEURS DE LA RICHESSE D'UN TERRITOIRE	15
Les différentes composantes de la richesse d'un territoire.....	15
Quatre espaces selon les sources de la richesse	17
Des espaces sous influence métropolitaine	17
Des espaces présentiels	18
Des espaces productifs	19
Des espaces autonomes avec davantage de redistribution	19
UNE VISION PLUS CONTRASTÉE DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES AU SEIN DES ZONES D'EMPLOI.....	20
La richesse des ménages à l'échelle des EPCI	20
Les flux de richesse entre EPCI	21
Des territoires polarisés par un espace métropolitain producteur de richesse	23
Les zones du sud de l'Oise : une forte attraction de l'Île-de-France	25
Les territoires plus en difficultés du littoral Nord	28
Des difficultés marquées à l'est de la région.....	30
Une sphère présentielle stimulée par l'emploi public	33
Deux territoires touristiques le long de la façade littorale.....	35
Les territoires très productifs de la Vallée de la Bresle et de Péronne	37
ANNEXES.....	40

Synthèse

Les territoires sont des lieux de création de richesse mais également de redistribution de la richesse produite. La présente étude cherche à mesurer « la richesse économique » des territoires de la région Hauts-de-France en quantifiant les principaux flux monétaires les irriguant : les revenus des ménages actifs ou inactifs, les prestations sociales, la richesse dégagée par le système productif local et le produit fiscal des collectivités locales.

Le niveau de vie médian des ménages en Hauts-de-France offre une première approche de la richesse des territoires. Il est très variable d'une zone d'emploi à l'autre. Il est plus élevé sur la zone d'emploi de Lille et sur celles localisées à proximité des métropoles de Lille et de Paris : Flandre-Lys, Roissy - Sud Picardie, Compiègne et Beauvais. À l'inverse, il est nettement plus faible sur d'autres territoires comme les zones d'emploi de Lens - Hénin, de Calais ou encore de la Thiérache. Dans la majorité des territoires, la densité du tissu économique explique la richesse des habitants, et réciproquement. En effet, les entreprises en fournissant un revenu à leurs salariés favorisent un niveau de vie élevé, dont une partie est réinjectée dans l'économie locale via la consommation des ménages. Ainsi, la zone d'emploi de Lille combine tissu économique dense et revenus élevés pour ses habitants. Néanmoins, certaines zones, comme Lens - Hénin ou Dunkerque, présentent un niveau de vie médian faible et disposent pourtant d'un tissu économique important et générateur de richesses. L'intensité et l'asymétrie des navettes domicile-travail expliquent ce phénomène, les plus gros flux de masse salariale étant orientés vers et depuis la métropole lilloise et vers et depuis la région parisienne. Ces flux financiers sont d'autant plus élevés qu'ils s'appuient sur des actifs mobiles dont les salaires horaires sont 17 % plus élevés que ceux des actifs travaillant et résidant dans la même zone d'emploi.

Ces disparités de niveau de vie médian des ménages contribuent de manière importante aux différents niveaux de richesse des communes et des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale, c'est-à-dire les communautés urbaines, les communautés d'agglomérations et les communautés de communes) qui composent le territoire. En effet, les trois quarts des taxes perçues proviennent des ménages. La taxation des entreprises et les transferts de ressources depuis l'État ou d'autres collectivités territoriales complètent l'éventail des ressources communales. Les collectivités disposent d'une relative autonomie et peuvent moduler les taux d'imposition sur leur territoire. Dans la situation fictive où les mêmes taux d'imposition seraient appliqués sur l'ensemble de la région aux ménages et aux entreprises, les zones d'emploi de Dunkerque, Lille, Roubaix - Tourcoing, Berck - Montreuil et Compiègne seraient les plus favorisées. En particulier, la zone de Dunkerque serait en situation privilégiée grâce à la présence de grands établissements sur son territoire. À l'opposé, celles de Lens - Hénin, Douai, Cambrai, Laon, Abbeville et de la Thiérache ne dégageraient qu'un potentiel fiscal d'un peu moins de 600 euros par habitant, un niveau plus de 2,5 fois inférieur à celui de Dunkerque, et de plus de 30 % à la moyenne nationale. Les choix des collectivités de taux de taxation plus ou moins élevés redistribuent en partie les cartes. Au final, si la densité du tissu économique est un atout pour la région (car le montant recueilli dans la région est plus important qu'au niveau national pour les impôts perçus sur les entreprises), la fréquence des situations de pauvreté des ménages se traduit par un montant par habitant de taxes perçues sur les ménages de 13 % inférieur à la moyenne nationale. Les transferts de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement, lissent en partie ces écarts de ressources fiscales en attribuant aux territoires les plus en difficulté plus qu'aux territoires les plus favorisés.

En Hauts-de-France, quatre profils de mobilisation de richesses par les territoires sont présents. Deux espaces sont ainsi caractérisés par un important apport de revenus en provenance de territoires au fonctionnement métropolitain : au nord de la région, avec une partie des zones d'emploi du bassin minier et celle de Flandre-Lys bénéficiant de l'influence de la métropole de Lille ; et au sud, avec les zones de l'Oise, particulièrement celle de Roissy - Sud Picardie, sous influence de la région parisienne. Des espaces présents constituent la deuxième catégorie de profil de mobilisation de richesses avec, le long de la façade maritime, des richesses issues du tourisme sur les zones d'emploi de Berck - Montreuil et d'Abbeville et les zones d'emploi d'Arras, d'Amiens, de Tergnier et de Laon favorisées par une présence marquée d'emploi de la sphère publique. Un troisième profil concerne des territoires plus autonomes situés à l'est et sur le littoral nord de la région dont la richesse repose sur l'importance des revenus liés au système redistributif. Enfin deux zones d'emploi se distinguent par la prédominance de la sphère productive.

Au sein de chacun de ces quatre profils de zones d'emploi, des disparités peuvent apparaître. Une analyse plus fine des mécanismes locaux à l'échelle des EPCI a été effectuée permettant de mettre en lumière sept ensembles. De manière générale, les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) ayant les niveaux de vie les plus élevés sont essentiellement des territoires résidentiels sous influence de pôles d'emploi. À l'inverse, les territoires les plus pauvres sont composés à la fois de zones urbaines (comme dans l'arc minier) et rurales de la région (Avesnois, Thiérache...).

– Les EPCI des zones d'emploi de Lille, Roubaix - Tourcoing, Flandre-Lys, Béthune - Bruay, Lens - Hénin et Douai, polarisés par le centre d'emploi lillois, se caractérisent par des niveaux de vie très disparates, le niveau de vie médian des ménages s'échelonnant d'environ 16 000 euros dans les communautés d'agglomérations (CA) les plus pauvres du bassin minier à près de 25 600 euros pour la communauté de communes (CC) des Weppes.

- Le sud de l’Oise bénéficie d’une forte attraction de l’Île-de-France. Les deux tiers des habitants des EPCI des zones d’emploi de Roissy – Sud Picardie (partie picarde), Beauvais, Compiègne et Château-Thierry ont un revenu médian supérieur à 19 500 euros. Dans cet ensemble plutôt aisé, la CA Creilloise fait figure d’exception en affichant le plus faible niveau de vie régional.
- Les EPCI des zones d’emploi de Boulogne, Calais, Dunkerque et St-Omer, sur le littoral nord, apparaissent plus en difficulté. La CA du Calaisis en particulier affiche un niveau de vie médian parmi les plus faibles de la région et dépendant fortement de la redistribution. Trois autres EPCI apparaissent peu favorisés : la CC du Canton de Fauquembergues et les CA du Boulonnais et de Saint-Omer (niveaux de vie médian inférieurs à 17 000 euros). La majorité des habitants de ces EPCI ont des niveaux de vie proches de la moyenne régionale. Ces EPCI présentent toutefois des situations disparates. Certaines sont orientées vers le tourisme, d’autres par l’importance de l’emploi public et de la sphère présentielle. La CC du sud-ouest du Calaisis est la seule de la zone à afficher un revenu médian élevé. Elle enregistre de nombreux flux de richesse avec l’extérieur de la zone.
- Les EPCI de l’est de la région : dans les zones d’emploi de Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Saint-Quentin, Thiérache et Soissons font également face à des difficultés très marquées. Plus de la moitié des ménages ont un revenu médian dans le quart le plus faible de la région. Plus qu’ailleurs, les revenus des habitants proviennent des minima sociaux, pensions et retraites.
- La richesse des EPCI des zones d’emploi de Arras, Amiens, Tergnier et Laon repose en grande partie sur la sphère présentielle et sur l’emploi public. Les deux tiers des ménages de ces EPCI ont des niveaux de vie dans la moyenne régionale, le tiers restant se partageant entre les deux extrêmes. L’emploi public se concentre sur quelques EPCI, présentant un niveau de vie intermédiaire. Les EPCI avec un niveau de vie élevé se caractérisent par des richesses entrantes importantes, par le biais des navetteurs.
- Le long de la façade littorale : les EPCI des zones d’emploi de Berck - Montreuil et Abbeville sont principalement orientés vers le tourisme et l’activité présentielle. Cette dernière est stimulée par la présence de retraités dans les EPCI moins touristiques. Les deux tiers affichent un niveau de vie intermédiaire, le tiers restant un niveau de vie bas voire très bas. Les EPCI les plus favorisés sont ceux bénéficiant de l’implantation d’activités touristiques.
- Les territoires de la Vallée de la Bresle et de Péronne se caractérisent par l’importance de la sphère productive. Les EPCI y affichent majoritairement un niveau de vie moyen, seuls les habitants des CC de Haute Picardie et du Pays Harnois disposent de revenus médians faibles. En dehors des CC de la baie de Somme Sud et de la région d’Oisemont, tous les EPCI tirent leur richesse plus fortement qu’ailleurs de la sphère productive. La CC du pays Neslois se distingue avec un taux de richesse issu de la sphère productive particulièrement élevé, avoisinant les 85 %.

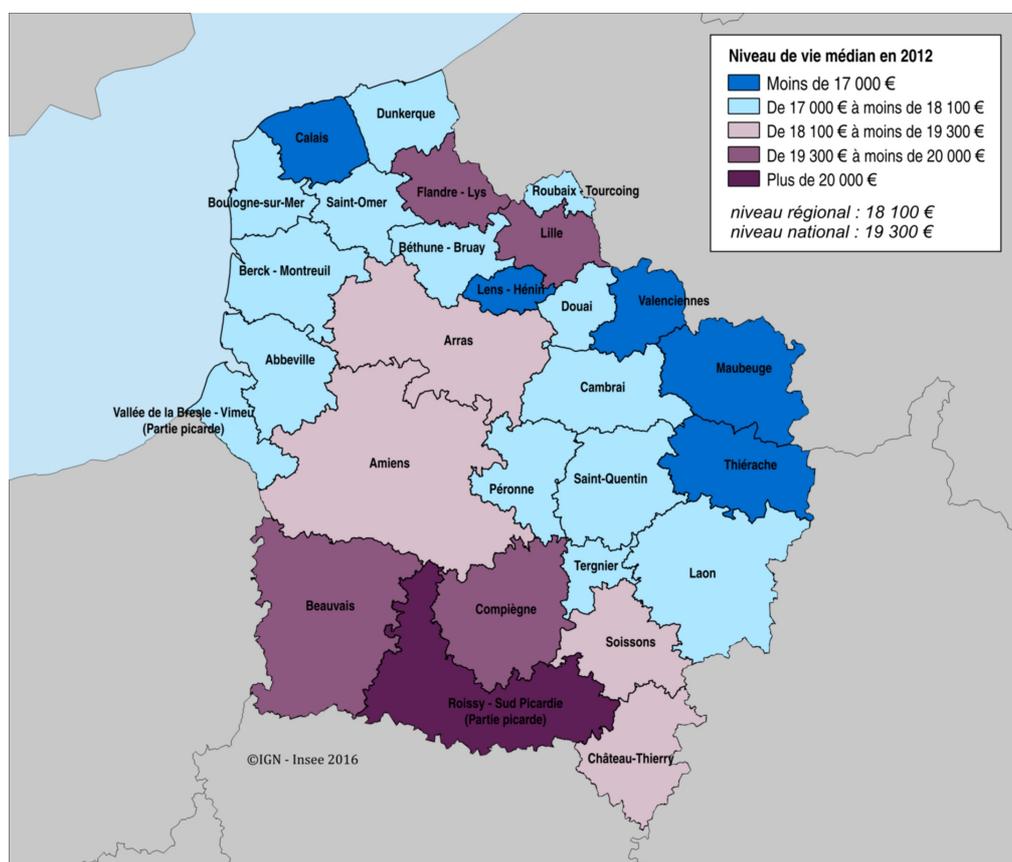
La richesse des territoires

La richesse des territoires peut s'appréhender par le biais de deux composantes : la richesse des ménages qui y résident, c'est-à-dire leur niveau de vie, et la richesse perçue par les communes et les EPCI qui composent le territoire. La richesse des ménages trouve son origine principale dans les salaires et traitements qu'ils perçoivent en rémunération de leur travail. Ces salaires et traitements représentent en moyenne les deux tiers du niveau de vie des ménages. Celui-ci est en effet complété par d'autres types de revenus comme les pensions et retraites, les prestations et minima sociaux ou les revenus financiers comme les revenus du patrimoine. La richesse perçue par les communes et les EPCI provient principalement des taxes perçues sur les ménages et les établissements implantés sur le territoire. Elle est complétée par d'autres ressources comme la dotation globale de fonctionnement de l'État ou d'autres types de transferts en provenance des collectivités territoriales ou de l'Union européenne (UE).

Le niveau de vie médian des habitants de la région Hauts-de-France s'élève à 18 100 euros, alors qu'il est de 19 800 euros pour l'ensemble des habitants de France métropolitaine. Il s'agit du niveau le plus faible de toutes les régions. D'une zone d'emploi à l'autre, les disparités sont très importantes (figure 1). Dans les zones d'emploi de Lille, de Flandre-Lys et dans celles du sud de l'Oise, le niveau de vie médian est supérieur à 19 300 euros, proche du niveau national. À l'inverse, dans les territoires de Lens - Hénin, de la Thiérache, ou encore de Valenciennes, Maubeuge et Calais, le niveau de vie est beaucoup plus faible, inférieur à 17 000 euros.

1 Des niveaux de vie médian élevés dans les zones d'emploi de Lille, Flandre-Lys et dans le sud de l'Oise

Niveau de vie médian dans les zones d'emploi en 2012



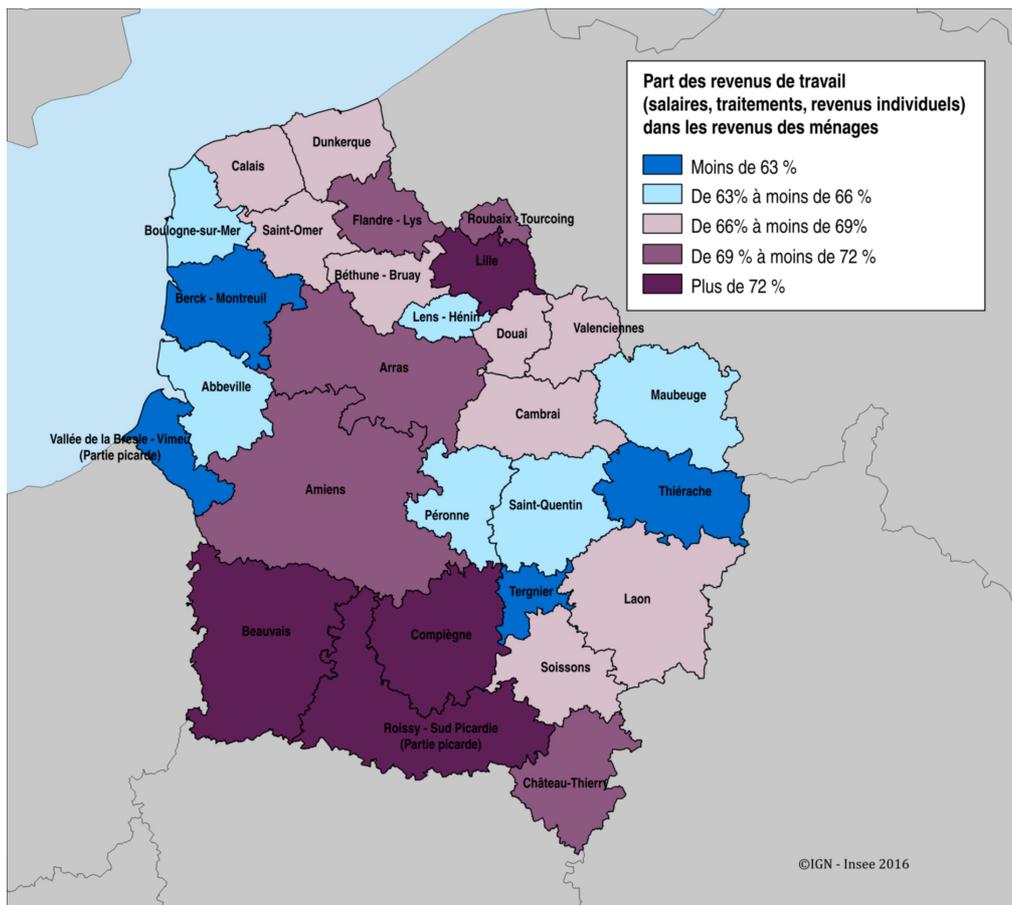
Source : Insee, *Filosofi* 2012.

Une part des revenus du travail importante pour les zones d'emploi les plus aisées

Ces différences entre les territoires s'expliquent principalement par l'origine des revenus : les territoires où les niveaux de vie sont les plus élevés sont généralement ceux où la part des revenus du travail est la plus importante (figure 2). C'est le cas sur les zones d'emploi de Lille et de Flandre-Lys ainsi que dans le sud de l'Oise : les ressources monétaires issues du salariat y composent à plus de 70 % le niveau de vie des ménages (jusqu'à 76 % pour les zones de Lille et de Roissy - Sud Picardie). Il existe toutefois des exceptions : c'est notamment le cas de la zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing, caractérisée à la fois par un niveau de vie des ménages plutôt faible et par une proportion de revenus du travail élevée. Cette situation s'explique par un contexte socio-économique bien moins favorable que sur les territoires précédents. En effet, sur ces territoires les revenus issus de la redistribution (prestations et minima sociaux, allocations chômage) sont plus importants qu'ailleurs au détriment principalement des revenus financiers comme les revenus du patrimoine.

2 Une part des revenus du travail importante à Lille et dans l'Oise

Part des revenus du travail dans le niveau de vie des ménages



Source : Insee, Filosofi 2012.

Ainsi, dans la région comme au niveau national, les revenus issus du salariat constituent les deux tiers du revenu disponible des ménages. À ce titre, l'accueil des navetteurs peut s'avérer bénéfique pour un territoire, en attirant des actifs relativement bien rémunérés. En effet, en moyenne, les salaires des actifs « mobiles » (qui résident sur une zone tout en travaillant sur une autre zone) sont plus élevés que ceux des stables (qui résident et travaillent sur la même zone) : 14 euros en moyenne par heure contre 12 euros. À l'inverse, d'autres territoires peuvent être défavorisés au jeu des navettes domicile-travail, en voyant s'échapper leurs actifs les mieux rémunérés. Enfin, lorsque les territoires sont relativement autonomes, les flux de masses salariales impactent peu le niveau de vie des résidents. Le niveau de vie y est alors étroitement lié aux conditions d'emploi sur le territoire.

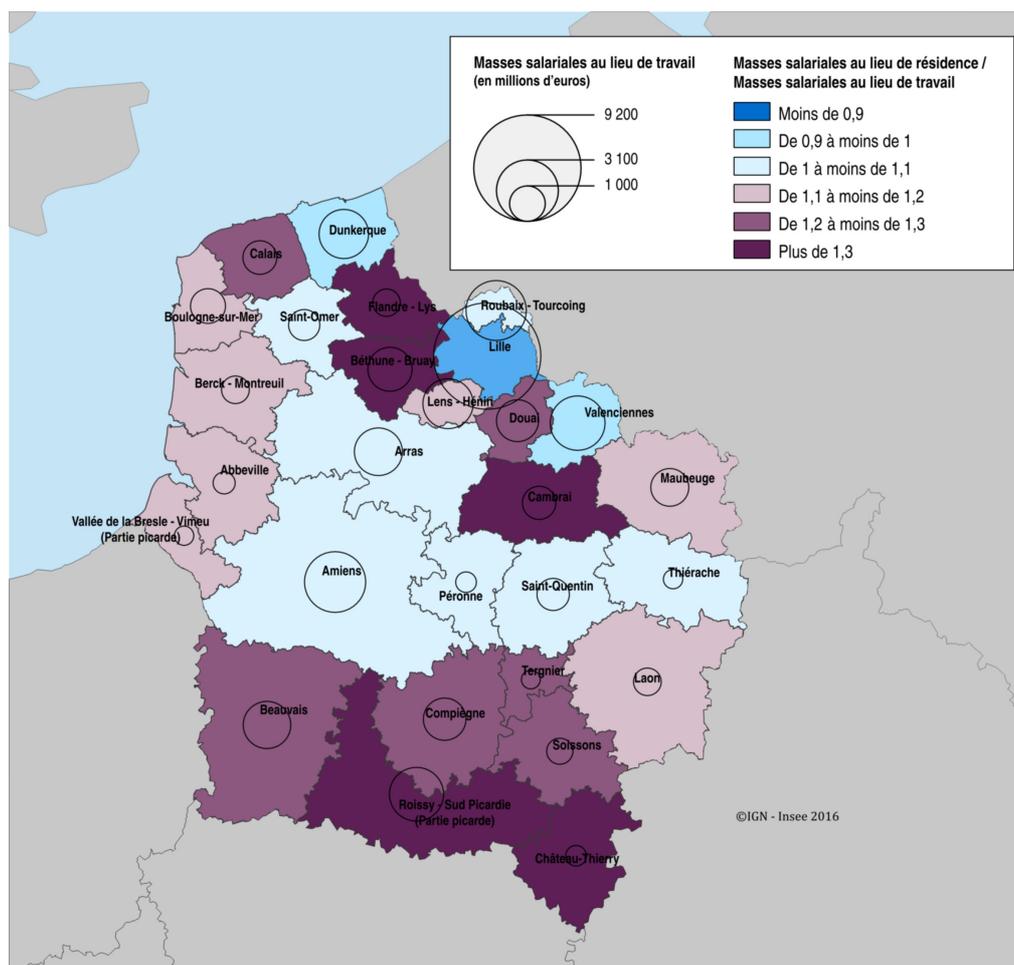
En 2012, près de 2,1 millions de personnes travaillent dans les Hauts-de-France, générant une masse salariale de 42 milliards d'euros (définitions) dont 22 % sur la seule zone d'emploi de Lille. Parallèlement, les habitants des Hauts-de-France disposent d'une masse salariale de 45 milliards d'euros, grâce aux 2,3 millions d'actifs qui résident dans la région. L'écart de 3 milliards d'euros entre la masse salariale créée et la masse salariale détenue par la région est liée aux navetteurs : en 2012, 154 000 actifs quittent les Hauts-de-France pour se rendre sur leur lieu de travail et 40 000 font le chemin inverse. Les 31 000 résidents français travaillant à l'étranger (principalement en Belgique) ne sont pas pris en compte ici. L'Île-de-France est la principale région d'échange, avec un solde largement positif reposant sur les nombreux actifs y travaillant et résidant dans le sud de la Picardie. La Normandie et la région Grand-Est constituent les deux autres principaux territoires d'échange de masses salariales.

Lille, Valenciennes et Dunkerque : des zones productrices de richesse

Au sein de la région, trois zones d'emploi génèrent plus de masses salariales qu'elles n'en détiennent : celle de Lille, et, dans une moindre mesure, celles de Valenciennes et de Dunkerque (figure 3). La plupart des autres territoires apparaissent plutôt résidentiels, générant moins de masses salariales qu'ils n'en possèdent. C'est notamment le cas des zones de Flandre-Lys, Roissy - Sud Picardie et Château-Thierry. D'autres zones d'emploi comme Amiens et Arras se trouvent dans une situation globalement équilibrée.

3 Les zones d'emploi de Lille, Valenciennes et Dunkerque génèrent davantage de masses salariales qu'elles n'en détiennent

Masses salariales au lieu de travail et au lieu de résidence



Note de lecture : la zone d'emploi de Beauvais génère une masse salariale de 1,8 milliards d'euros (masse salariale au lieu de travail). Les masses salariales détenues par les résidents sont 1,3 fois supérieures aux masses salariales créées, traduisant le caractère plutôt résidentiel du territoire.
Source : Insee, DADS 2012.

Des flux de salaires principalement orientés vers et depuis la métropole lilloise et la région parisienne

Dans la région Hauts-de-France, les flux de salaires sont principalement orientés vers et depuis deux territoires métropolitains : la zone d'emploi de Lille et la région parisienne (figure 4).

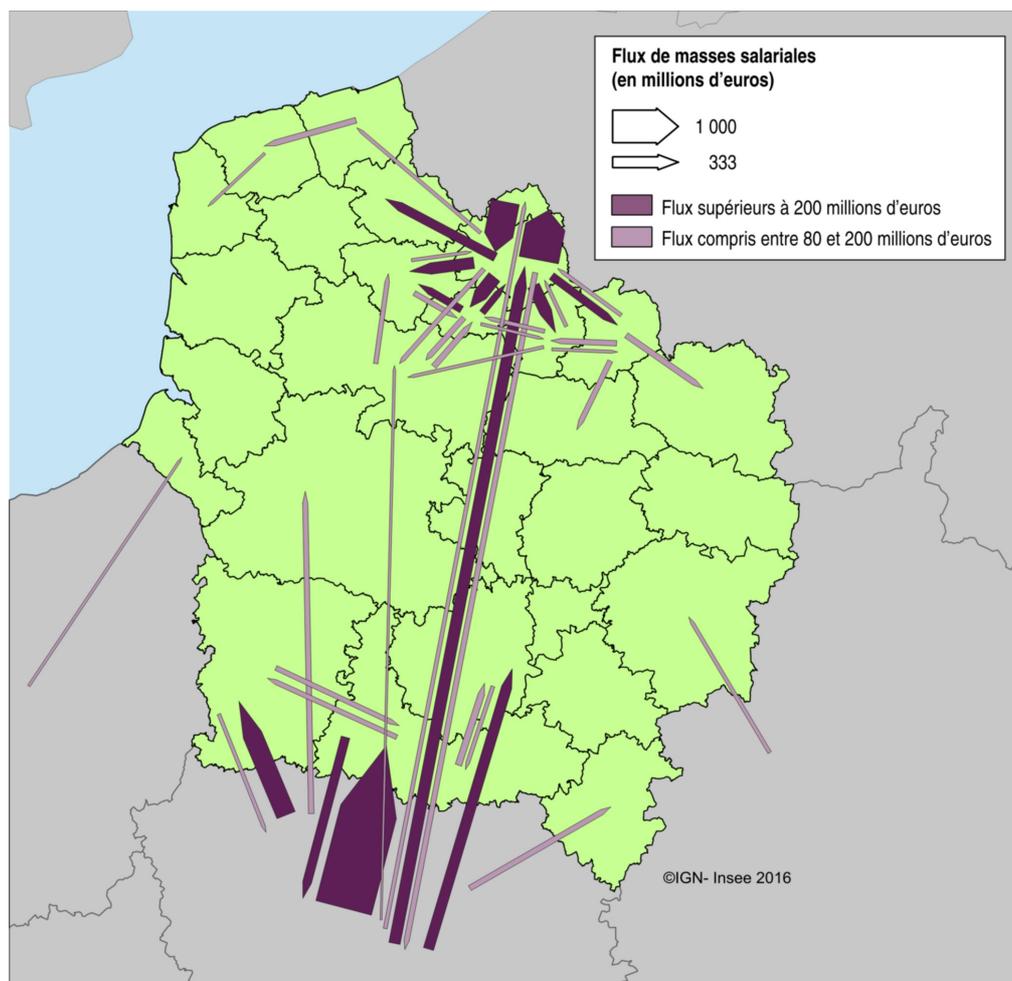
Les échanges entre la zone d'emploi de Lille et les territoires voisins sont nombreux : près de quatre milliards d'euros sortent de la zone d'emploi de Lille et plus de 2 milliards d'euros y entrent, par le biais des navetteurs. La zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing est fortement connectée à celle de Lille : 80 % des masses salariales sortantes de la zone de Roubaix - Tourcoing sont captées par Lille. Inversement, la zone de Roubaix - Tourcoing capte 30 % des masses salariales sortantes de la zone d'emploi de Lille. De la même façon, les zones d'emploi de Lens - Hénin, Douai et Béthune - Bruay profitent des masses salariales générées sur la zone de Lille, captant chacune plus de 10 % des salaires sortants de ce territoire.

L'Île-de-France crée 161 milliards d'euros de masses salariales, soit 30 % du montant national. Les Hauts-de-France sont la région la plus fortement connectée à l'Île-de-France. Ainsi, plus de 4 milliards d'euros sont captés par la région par le biais des navetteurs qui travaillent en Île-de-France. Ces masses salariales issues de la capitale sont premièrement perçues par la zone d'emploi de Roissy - Sud Picardie, qui en capte près de la moitié, soit 1,7 milliard d'euros. La région parisienne constitue d'ailleurs le principal territoire d'échange de cette zone d'emploi : 80 % des salaires captés proviennent des actifs travaillant en Île-de-France. La zone d'emploi de Beauvais capte 600 millions d'euros provenant de l'Île-de-France, soit 64 % de l'ensemble des salaires captés à l'extérieur par les actifs résidant sur cette zone d'emploi. Outre les territoires limitrophes à la région parisienne, la zone d'emploi de Lille capte 345 millions d'euros par le biais des actifs travaillant en région parisienne.

Les autres flux de masses salariales au sein de la région sont moins élevés que ceux observés à proximité de Lille et la région parisienne. En particulier, les flux entre les zones d'emploi des deux anciennes régions sont peu importants, y compris pour les zones d'emploi limitrophes. Par exemple, sur la zone d'emploi d'Amiens, les actifs qui travaillent ailleurs le font essentiellement dans les zones d'emploi de Paris, Beauvais ou Péronne. Pour la zone d'emploi d'Arras, les échanges s'opèrent davantage avec les zones d'emploi de Lens - Hénin, Béthune - Bruay, Lille et Douai. Ces faibles échanges entre les deux anciennes régions peuvent s'expliquer par leur fonctionnement relativement « symétrique ». La sphère présentielle est très présente à Arras et Amiens, notamment l'emploi public du fait du statut de préfecture départementale de ces deux territoires. Les navetteurs se déplacent donc vers des territoires qui proposent d'autres types d'emploi, à proximité de leur lieu de résidence (Pour en savoir plus).

4 Lille et Paris au cœur des flux les plus importants

Flux de masses salariales entre les zones d'emploi des Hauts-de-France (flux supérieurs à 80 millions d'euros)



Note de lecture : la zone de Béthune - Bruay capte 350 millions d'euros de la zone d'emploi de Lille via les navetteurs qui résident à Béthune - Bruay et travaillent dans la zone de Lille. Inversement, la zone d'emploi de Lille capte 100 millions d'euros de la zone d'emploi de Béthune - Bruay.
Source : Insee, DADS 2012.

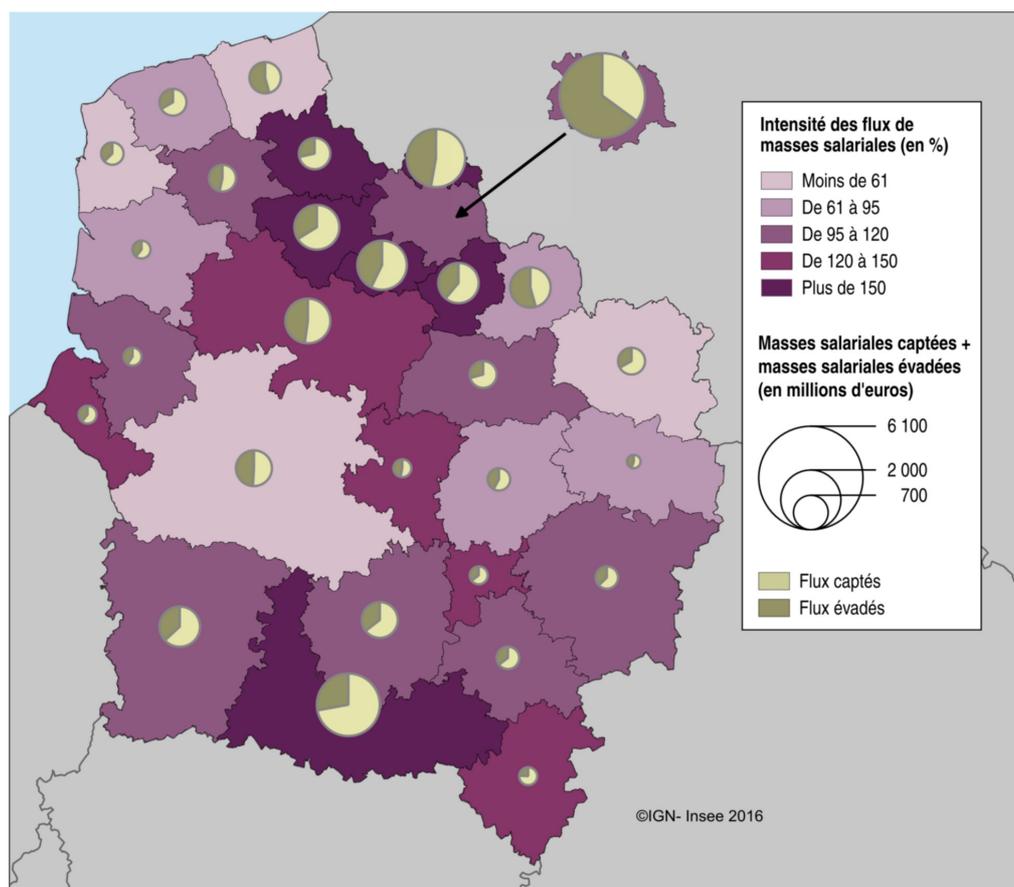
Au sein des zones d'emploi des Hauts-de-France, 28 milliards d'euros sont stables (*définitions*) : cela correspond aux salaires des actifs qui travaillent dans la même zone d'emploi que leur zone de résidence. Parallèlement, les flux entre zones sont importants : près de 14 milliards d'euros entrent dans les différentes zones d'emploi de la région et 17 en sortent par le biais des navetteurs. L'intensité des flux mesure l'importance de cette circulation de masses salariales par rapport aux masses salariales stables. Elle est particulièrement importante dans la région, en moyenne 1,5 fois plus élevée qu'au niveau national, et traduit une plus grande ouverture des zones d'emploi. Cette ampleur des mouvements de masses salariales trouve notamment son origine dans la configuration du système productif régional ; en effet, les pôles d'emploi sont relativement proches les uns des autres, notamment autour de Lille. Néanmoins, ce degré d'ouverture est localement plus ou moins prononcé (*figure 5*). Ainsi, dans les zones d'emploi d'Amiens ou Dunkerque, les masses salariales circulantes sont deux fois moins élevées que les masses salariales stables. À l'opposé, elles sont deux fois plus élevées dans les territoires résidentiels de Flandre-Lys et Roissy - Sud Picardie.

Du fait de la forte polarisation de Lille et Paris, les zones d'emploi limitrophes apparaissent comme les territoires les plus ouverts de la région. Il s'agit des zones d'emploi de Roissy-Sud Picardie, Flandre-Lys, Roubaix - Tourcoing et de la partie ouest de l'ancien bassin minier. Les masses salariales qui circulent sur ces territoires sont très nettement supérieures aux masses salariales stables. Les flux sont essentiellement des flux de captation : les masses salariales provenant des actifs qui travaillent à l'extérieur y sont même supérieures ou équivalentes à celles des actifs stables. Toutefois, les actifs qui travaillent sur ces territoires mais résident ailleurs sont nombreux, notamment à Roubaix - Tourcoing ou Lens - Hénin.

D'autres territoires apparaissent également relativement ouverts : les zones d'emploi d'Arras, Péronne, Tergnier, Château-Thierry ou Vallée de la Bresle. Dans les zones d'emploi d'Arras et de Péronne, les flux sont équilibrés puisque les masses salariales sortantes et entrantes sont équivalentes. Ailleurs, les territoires captent davantage de masses salariales qu'ils n'en perdent via les navetteurs.

5 Des flux intenses dans les territoires autour de Lille et Paris

Intensité des flux de masses salariales en Hauts-de-France



Note de lecture : dans la zone d'emploi de Roissy - Sud Picardie, les flux sont particulièrement intenses. Les masses salariales circulant sur le territoire sont deux fois plus élevées que les masses salariales stables. Les masses salariales circulant sur le territoire représentent 3 milliards d'euros ; les ¾ de ces flux sont des flux captés.
Source : Insee, DADS 2012.

À l'opposé, les zones d'emploi d'Amiens, Dunkerque, Maubeuge et Boulogne-sur-Mer sont plus « autonomes » : l'intensité des flux est moins importante que dans les autres territoires de la région. Les flux y sont tout de même relativement importants, avec de 45 euros à 60 euros de masses salariales qui circulent sur ces territoires pour 100 euros de masses salariales stables. L'autonomie des territoires de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer est liée en partie à leur situation géographique : frontière maritime, frontière avec la Belgique pour Dunkerque. À Amiens, la grande superficie de la zone d'emploi limite de fait les échanges avec l'extérieur. De plus, l'emploi est fortement concentré au centre de la zone dans la ville d'Amiens. Parmi ces territoires plus autonomes, Boulogne-sur-Mer et Maubeuge captent davantage de masses salariales qu'ils n'en perdent. À Amiens et Dunkerque, la situation est relativement équilibrée.

Les trois quarts des taxes perçues proviennent des ménages

Les territoires perçoivent la plus grande partie de leurs ressources des taxes prélevées sur les ménages qui y résident. En Hauts-de-France, 75 % des taxes perçues proviennent des taxes ménages. Il s'agit essentiellement des taxes d'habitation et des taxes foncières. En 2012, en Hauts-de-France, les territoires perçoivent ainsi en moyenne 476 euros par habitant grâce aux taxes ménages. Ce montant s'élève à 549 euros au niveau national. Cet écart s'explique en partie par une plus grande pauvreté dans la région et une part de ménages imposables moins importante qu'ailleurs. Cette importance des taxes ménages concerne l'ensemble des zones d'emploi de la région (figure 6).

Les taxes provenant des entreprises constituent l'autre versant de la richesse fiscale des communes. En moyenne en 2012, dans les territoires des Hauts-de-France, les taxes entreprises sont de 179 euros par habitant, contre 159 euros par habitant au niveau national. Cet écart provient en partie du tissu industriel plus important de la région, associé à la présence de grands établissements. La zone d'emploi de Dunkerque est particulièrement atypique : les taxes issues des entreprises sont particulièrement élevées et reposent en particulier sur la présence de grands établissements industriels comme ArcelorMittal ou encore ceux liés à l'activité portuaire du territoire. Outre la zone d'emploi de Dunkerque, la part des taxes provenant des entreprises est assez importante sur d'autres zones généralement orientées vers l'industrie comme celles de Péronne (industries agroalimentaires avec par exemple Bonduelle), Valenciennes (fabrication de matériel de transport), Saint-Omer (fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques avec en particulier Arc International) ou encore Flandre-Lys (industries agroalimentaires avec notamment Roquette Frères).

6 Les taxes ménages représentent 75 % des taxes perçues par les territoires des Hauts-de-France

Parts des taxes perçues par les territoires selon leur origine dans les zones d'emploi des Hauts-de-France

Zone d'emploi	Part des taxes entreprises (en %)	Part des taxes ménages (en %)
Dunkerque	37,4	62,6
Péronne	32,2	67,8
Flandre - Lys	30,4	69,6
Valenciennes	29,6	70,4
Calais	28,9	71,1
Saint-Omer	28,2	71,8
Lille	27,5	72,5
Cambrai	26,5	73,5
Compiègne	26,3	73,7
Thiérache	25,5	74,5
Arras	24,8	75,2
Château-Thierry	24,4	75,6
Roubaix - Tourcoing	24,1	75,9
Douai	24,1	75,9
Maubeuge	23,7	76,3
Tergnier	23,5	76,5
Beauvais	22,6	77,4
Bresle - Partie Picardie	22,5	77,5
Saint-Quentin	22,3	77,7
Soissons	21,7	78,3
Amiens	21,5	78,5
Roissy - Partie Picarde	21,4	78,6
Béthune - Bruay	21,4	78,6
Laon	21,1	78,9
Lens - Hénin	20,4	79,6
Boulogne-sur-mer	19,3	80,7
Abbeville	17,6	82,4
Berck - Montreuil	14,2	85,8
Hauts-de-France	25,0	75,0
France métropolitaine	24,6	75,4

Sources : DGFIP, recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012 ; Insee, recensement de la population 2012.

Néanmoins, ces taxes sur les ménages et sur les entreprises perçues par les communes ou intercommunalités sont difficilement comparables d'un territoire à l'autre. Elles dépendent de multiples éléments comme les taux de taxations pratiqués par les communes et EPCI. Le **potentiel fiscal** permet de s'affranchir de ces différences en faisant abstraction des écarts de taux pratiqués par chaque commune et EPCI (encadré 1). Il s'élève à 744 euros par habitant en Hauts-de-France. Il est en retrait par rapport au niveau national (917 euros par habitant), ce qui s'explique notamment par une moindre proportion de foyers fiscaux imposables : 51 % contre 56 % en France métropolitaine. Toutefois, il varie très fortement d'un territoire à l'autre : de 555 euros par habitant dans la zone d'emploi de Cambrai à 1 625 euros par habitant dans la zone d'emploi de Dunkerque (figure 7). Néanmoins, le territoire de Dunkerque se distingue très nettement : les 27 autres zones d'emploi ont un potentiel fiscal beaucoup plus faible, compris entre 555 euros et 868 euros.

Encadré 1 : Définition des potentiels fiscal et financier

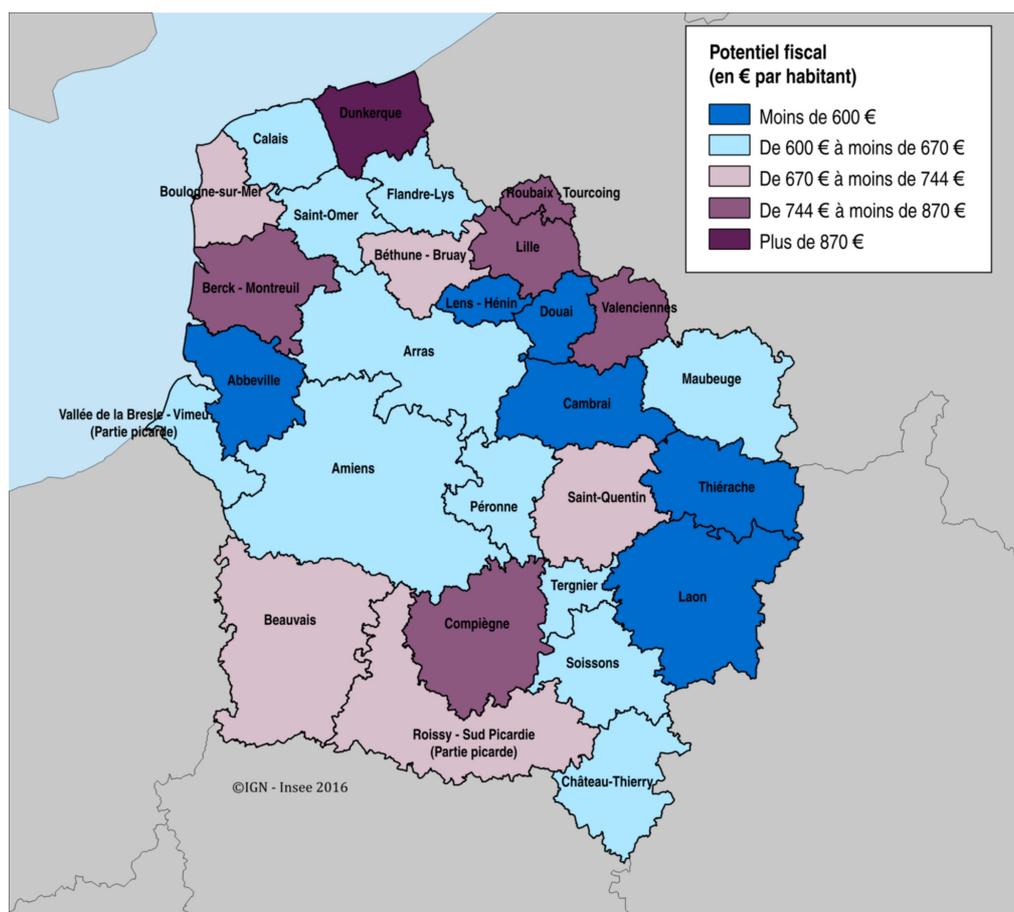
Le **potentiel fiscal** d'un territoire prend en compte la somme que produiraient les taxes directes locales si on appliquait aux bases d'imposition de ces taxes le taux moyen national relatif à chacune de ces taxes ; puis on ajoute au résultat obtenu certaines compensations attribuées au secteur communal.

Le potentiel fiscal permet de comparer des territoires entre eux en faisant abstraction des taux pratiqués par chacun d'eux. Il est utilisé pour comparer la richesse fiscale potentielle de différentes zones entre elles. Il permet de mesurer en partie l'inégalité de moyens entre des territoires, mais non les différences de mobilisation de ces moyens. Il ne permet pas non plus de mesurer la richesse des habitants d'un territoire. Un potentiel fiscal plus important dans une zone que dans une autre indique donc une richesse potentielle mobilisable plus forte pour alimenter un budget et pour financer des services ou des projets. C'est le signe d'une autonomie financière plus grande, par comparaison à un territoire plus « pauvre » qui dépendra davantage des dotations de l'État et des emprunts. C'est également le signe de la présence plus importante d'activités économiques ou d'une zone de résidence plus aisée.

Le **potentiel financier**, plus large que la notion de potentiel fiscal, prend également en compte la dotation forfaitaire de l'État, qui constitue la part principale de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

7 Un potentiel fiscal très élevé à Dunkerque

Potentiel fiscal par habitant dans les zones d'emploi des Hauts-de-France



Sources : DGCL, année fiscale 2012 ; DGFIP, recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012 ; Insee, recensement de la population 2012.

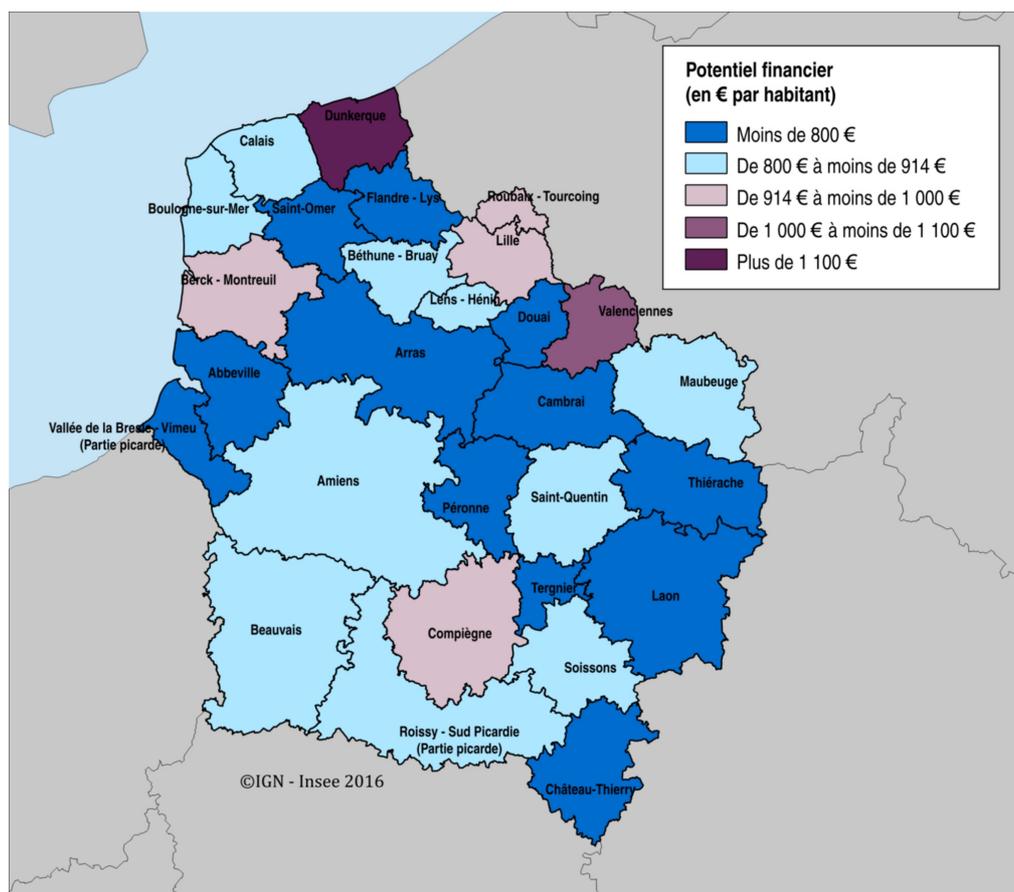
Parallèlement aux taxes effectives perçues par les communes, chaque collectivité (communes/EPCI, départements, régions) bénéficie, depuis l'année 2004, d'une Dotation globale de fonctionnement (DGF) homogène comportant deux volets : une part forfaitaire et une part péréquation. La part forfaitaire intègre de nombreux critères, notamment la taille des communes ou leur superficie. La péréquation communale est constituée de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), de la Dotation de solidarité rurale (DSR) et de la Dotation nationale de péréquation (DNP).

En Hauts-de-France, le montant moyen de la DGF est de 171 euros par habitant, équivalent au niveau national. Les territoires les plus en difficulté perçoivent davantage de dotations. Ainsi la DGF est particulièrement élevée sur quatre zones d'emploi : Lens - Hénin, Valenciennes, Douai et Roubaix - Tourcoing. Elle est en revanche nettement plus faible à Péronne, Château-Thierry, Compiègne, Saint-Omer et Arras.

Le potentiel financier des territoires correspond à la somme du potentiel fiscal et de la dotation forfaitaire de l'État. Du fait du potentiel fiscal très important à Dunkerque, le potentiel financier du territoire est également très important (figure 8).

8 Un potentiel financier très élevé à Dunkerque

Potentiel financier dans les zones d'emploi des Hauts-de-France



Sources : DGCL, année fiscale 2012 ; DGFIP, recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012 ; Insee, recensement de la population 2012.

Les moteurs de la richesse d'un territoire

La richesse d'un territoire trouve sa source dans différentes composantes : elle peut par exemple provenir de la richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire, des salaires perçus par les habitants du territoire travaillant à l'extérieur ou encore des revenus de redistribution versés par l'État. Cette partie de l'étude vise à décrire les territoires non pas selon leur niveau de richesse mais selon les différentes composantes de celle-ci.

Les différentes composantes de la richesse d'un territoire

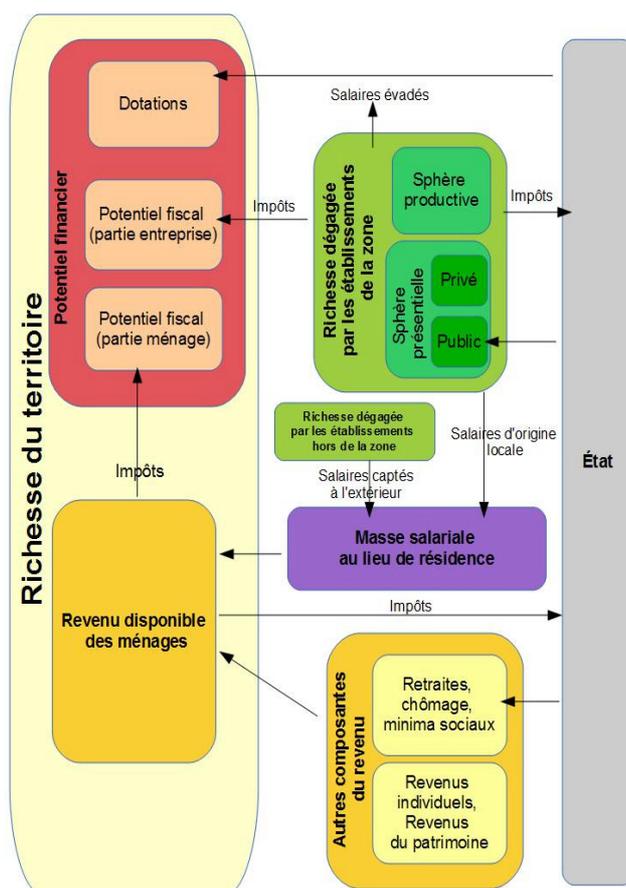
Si la richesse du territoire peut s'appréhender (figure 9) au travers du revenu disponible des ménages et du potentiel financier du secteur communal, elle trouve son origine dans de multiples éléments. Les revenus du travail des habitants du territoire représentent la source principale. Ceux-ci dépendent de l'activité des établissements. Il s'agit aussi bien des établissements implantés sur la zone (via les actifs qui résident et travaillent sur le territoire) que des établissements implantés hors de la zone (via les actifs résidant sur le territoire mais travaillant en dehors).

Outre les salaires et traitements, les ressources des ménages sont composées d'autres types de revenus (pensions et retraites, revenus individuels, revenus du patrimoine) ainsi que des transferts issus du système de redistribution comme les allocations chômage ou les prestations et minima sociaux.

Le potentiel financier du secteur communal est fondé d'une part sur la dotation forfaitaire de l'État aux communes et, d'autre part, sur les taxes appliquées aux revenus des ménages et à la richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire.

9 La richesse d'un territoire et ses multiples composantes

Représentation schématique des différentes composantes de la richesse d'un territoire



Encadré 2 : Quatre façons pour décrire les sources de la richesse du territoire

Les sources de la richesse du territoire sont envisagées en quatre ensembles, selon que cette richesse soit produite directement sur le territoire, perçue par les résidents, issue de la redistribution ou de la présence du secteur public. Pour appréhender chacun de ces quatre ensembles, quelques indicateurs synthétiques sont sélectionnés.

– L'analyse des **richesses produites** sur le territoire permet de caractériser de quelle manière la zone d'emploi est un territoire créateur et émetteur de richesse, aussi bien pour la zone elle-même que pour les territoires voisins. Trois indicateurs sont mobilisés pour décrire ces richesses produites :

le niveau de la **richesse dégagée** par les établissements implantés sur le territoire, qui permet d'apprécier le volume d'activité de la zone d'emploi ;

la **part de la sphère productive dans la richesse dégagée**, qui permet d'identifier le type d'activité (la production est-elle destinée uniquement aux résidents et aux touristes présents sur le territoire – sphère présente – ou à l'ensemble des territoires – sphère productive – ?) ;

le **rapport des masses salariales sortantes** (actifs travaillant sur la zone mais résidant en dehors) aux masses salariales stables (actifs travaillant et résidant sur la zone) permet d'apprécier l'ampleur de l'évasion de revenus à destination des autres territoires.

– L'analyse des **richesses perçues** par les résidents du territoire permet de mettre en évidence à la fois le caractère résidentiel du territoire et son attractivité touristique. Trois indicateurs sont ici valorisés :

la **part des pensions et retraites dans le niveau de vie des ménages** résidant sur le territoire. Les seniors constituant une base importante de développement de l'économie résidentielle, cet indicateur permet d'apprécier la capacité à percevoir de la richesse en accueillant des retraités sur le territoire ;

la **part du tourisme dans la richesse dégagée** sur le territoire, qui permet d'appréhender la capacité du territoire à percevoir de la richesse en accueillant des touristes, moteur essentiel de la richesse sur certaines zones ;

le **rapport des masses salariales entrantes** (actifs résidant sur la zone mais travaillant en dehors) aux masses salariales stables (actifs travaillant et résidant sur la zone) permet d'apprécier l'ampleur de la captation de revenus en provenance de l'extérieur.

– L'analyse des **richesses redistribuées** sur le territoire permet de mettre en évidence l'importance du système redistributif dans la richesse des habitants du territoire. Deux indicateurs sont mobilisés :

la **part des allocations chômage dans le niveau de vie des ménages** résidant sur le territoire, qui permet d'apprécier la richesse redistribuée suite à un arrêt d'activité professionnelle des résidents de la zone ;

la **part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie des ménages** résidants sur le territoire, qui appréhende la richesse redistribuée via les mécanismes de solidarité nationale.

– L'analyse des **richesses publiques** versées aux résidents du territoire permet de caractériser le rôle du secteur public dans la création de richesse, sous le prisme de l'emploi public :

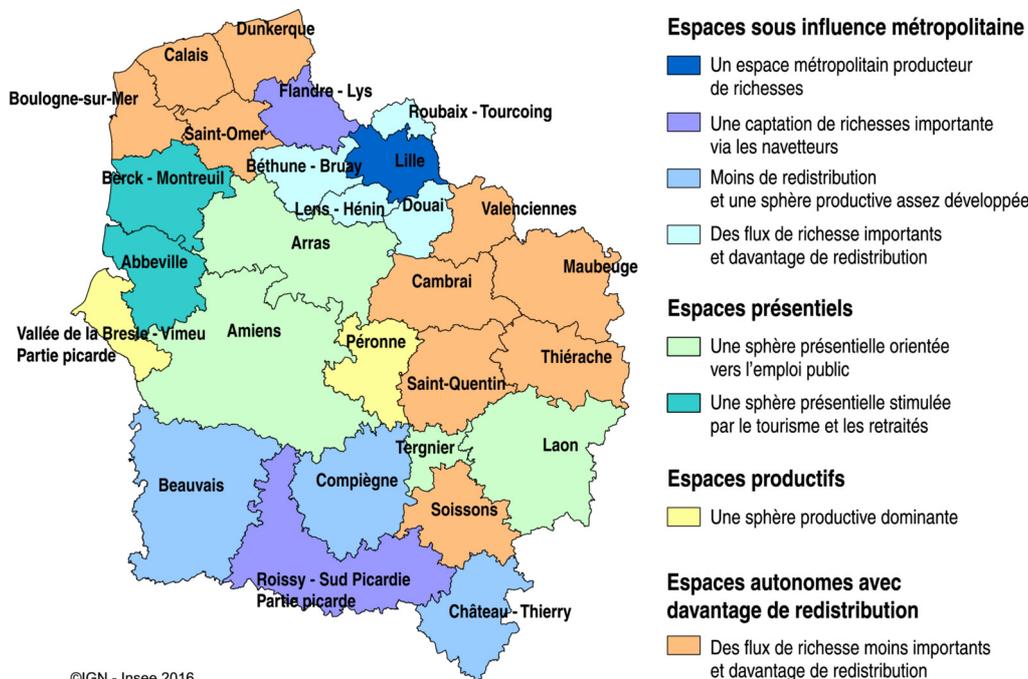
la **part du secteur public dans la masse salariale des actifs** travaillant sur le territoire, qui permet de quantifier l'influence de l'emploi public sur la richesse perçue par les actifs travaillant sur le territoire, qu'ils résident sur cette zone ou en dehors.

Quatre espaces selon les sources de la richesse

De manière à identifier des groupes de territoires relativement homogènes du point de vue des sources de la richesse, une typologie des 28 zones d'emploi régionales a été réalisée. Quatre espaces, présentant 8 profils distincts (figures 10 et 11), peuvent être décrits sur la base des blocs de richesse envisagés (encadré 2).

10 Huit profils de zones d'emploi où les sources de richesse sont analogues

Répartition des zones d'emploi selon les classes de la typologie



Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

11 Principales caractéristiques des huit classes de territoires

Description des axes de la typologie selon les types de richesse

Espaces	Sous influence métropolitaine				Présentiels		Productifs	Autonomes
	Profil A	Profil B	Profil C	Profil D	Profil E	Profil F	Profil G	Profil H
Nombre de zones d'emploi	1	3	2	4	4	2	2	10
Poids en terme de peuplement (en %)	13,3	8,7	8,5	22,2	13,2	2,9	1,9	29,3
Richesse dégagée	+	0	0	0	0	0	0	0
Part de la sphère productive dans la richesse dégagée	0	+	0	0	-	-	+	0
Part des masses salariales sortantes	+	0	0	+	0	0	0	-
Part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian	-	-	-	0	0	+	+	0
Part du tourisme dans la richesse dégagée	0	0	0	0	0	+	0	0
Part des masses salariales entrantes	0	0	+	+	0	0	0	-
Part des allocations chômage dans le niveau de vie médian	-	0	0	0	0	0	0	+
Part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian	0	-	-	+	0	0	0	+
Part du public dans la masse salariale au lieu de travail	0	0	0	0	+	0	-	0

Note de lecture : un signe « + » indique que la variable est surreprésentée pour les zones d'emploi du profil par rapport au profil moyen régional. Un signe « - » indique au contraire une sous-représentation. Par exemple, la part de la sphère productive dans la richesse dégagée est plus élevée qu'en moyenne pour les zones d'emploi des profils B et G mais plus faible qu'en moyenne pour les profils E et F. Un « 0 » indique que la variable n'est pas significativement différente de la moyenne régionale pour le profil en question.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Des espaces sous influence métropolitaine

Un territoire métropolitain producteur de richesse (profil A) : la zone d'emploi de Lille

La zone d'emploi de Lille, métropole d'envergure nationale, est atypique de par son niveau de production de richesse : elle concentre à elle-seule près de 20,7 % de la richesse dégagée par les établissements implantés dans la région. En outre, une part significative de cette richesse est transférée vers les autres zones d'emploi via les navetteurs travaillant sur la zone de Lille mais résidant à l'extérieur. Ainsi, pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent sur la zone d'emploi de Lille, il y a aussi près de 75 euros qui sont transférés vers l'extérieur. À titre de comparaison pour les zones d'emploi d'Amiens ou de Dunkerque, pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent sur la zone, moins de 30 euros sont transférés vers l'extérieur

Concernant les richesses perçues sur le territoire, la part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian est la plus faible observée parmi les 28 zones d'emploi régionales. Symétriquement, la part des salaires et traitements est la plus élevée après la zone d'emploi de Roissy - Sud Picardie.

Moins de redistribution et une sphère productive assez développée (profil B) : les zones d'emploi de Compiègne, Beauvais et Château-Thierry

Du point de vue des richesses produites sur le territoire, via les établissements implantés, les zones d'emploi de cette classe sont caractérisées par un plus fort développement de la sphère productive, même si celle-ci reste moins présente que sur les deux zones de Péronne et de la Vallée de la Bresle. La part de la sphère productive dans la richesse produite atteint près de 58 % sur la zone d'emploi de Compiègne.

Concernant les richesses perçues par les habitants du territoire, la part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian, proche de 25 %, est plus faible qu'en moyenne.

Du point de vue de la redistribution des richesses sur les territoires, la part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian est bien plus faible qu'en moyenne : elle est inférieure à 6 % sur ces trois territoires.

Une captation de richesse importante via les navetteurs (profil C) : les zones d'emploi de Flandre-Lys et de Roissy - Sud Picardie

Concernant les richesses perçues par les habitants du territoire, la proportion de masses salariales captées depuis l'extérieur du territoire est de loin la plus élevée sur ces deux zones. Par exemple, sur la zone de Roissy - Sud Picardie, le rapport des masses salariales entrantes aux masses salariales stables est de 143 % : pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent dans cette zone, la masse salariale au lieu de résidence est augmentée de 143 euros grâce aux navetteurs travaillant à l'extérieur de la zone, elle n'est augmentée que de 40 euros pour le cas des zones d'emploi de Lille ou Valenciennes. En outre, avec moins de 25 %, la part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian est parmi les plus faibles.

Du point de vue de la redistribution des richesses sur les territoires, la part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian, proche de 5 %, est parmi les plus faibles.

Des flux de richesse importants et davantage de redistribution (profil D) : les zones d'emploi de Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Lens - Hénin et Douai

Les flux de masses salariales sont très importants depuis et vers ces zones. Le rapport des masses salariales sortantes aux masses salariales stables (actifs qui résident et travaillent sur le même territoire) y est en effet parmi les plus élevés : il atteint par exemple 73 % sur la zone de Lens - Hénin. Cela signifie que pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent dans cette zone, près de 73 euros sont transférés vers l'extérieur via les navetteurs résidant à l'extérieur de la zone.

De la même manière, concernant les richesses perçues par les habitants du territoire, la proportion de masses salariales captées à l'extérieur du territoire est très élevée, parmi les plus importantes. Par exemple, sur la zone de Douai, le rapport des masses salariales entrantes aux masses salariales stables est de 108 %. Cela signifie que pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent dans cette zone, la masse salariale au lieu de résidence est augmentée de 108 euros grâce aux navetteurs travaillant à l'extérieur de la zone (contre 143 euros pour Roissy - Sud Picardie ou 40 euros pour Valenciennes).

Du point de vue des richesses redistribuées, ces quatre zones se distinguent nettement par la proportion de prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian, qui est systématiquement supérieure à la moyenne. Cette proportion varie de 7,6 % pour la zone d'emploi de Béthune - Bruay à plus de 10 % pour celle de Lens - Hénin, où elle est maximale. Cette situation particulière s'explique en partie par le contexte socio-économique nettement dégradé depuis quelques décennies sur ce territoire particulièrement touché par la désindustrialisation et sa difficile reconversion : le chômage y est très présent, l'activité y est faible, en particulier l'activité des femmes, les niveaux de formation y sont plus faibles qu'ailleurs.

Des espaces présentiels

Une sphère présentielle orientée vers l'emploi public (profil E) : les zones d'emploi d'Amiens, Arras, Laon et Tergnier

La première caractéristique des territoires de cette classe concerne le type de richesse produite : la sphère présentielle est nettement plus présente qu'ailleurs. Cette dernière représente par exemple 60 % de la richesse dégagée par les établissements de la zone d'emploi d'Arras et même 65 % sur celle de Laon.

Ce fort développement de la sphère présentielle repose largement sur les richesses issues de l'emploi public : la part de cet emploi public dans la masse salariale créée est en effet maximale sur ces quatre territoires. Cette proportion varie de 35 % pour la zone d'emploi d'Amiens à 44 % pour celle de Laon, quand les zones d'emploi des autres classes oscillent entre 16 % et 31 %.

Une sphère présentielle stimulée par le tourisme et les retraités (profil F) : les zones d'emploi de Berck - Montreuil et d'Abbeville

Comme pour le profil précédent, la sphère présentielle est particulièrement développée sur ces deux territoires : elle représente près de 65 % de la richesse dégagée par ces territoires, contre 53 % pour l'ensemble de la région Hauts-de-France. Cette importance de la sphère présentielle correspond à une orientation plus résidentielle dans la création de richesse. Elle est en particulier stimulée par deux éléments : le tourisme et les retraités.

La part du tourisme dans la richesse dégagée est en effet très élevée sur ces territoires : elle atteint respectivement 5,7 % et 9,0 % sur les zones d'emploi d'Abbeville et de Berck - Montreuil alors qu'elle est inférieure à 4 % pour toutes les zones régionales. De la même manière, la part des retraites et pensions dans le niveau de vie médian est surreprésentée sur ces territoires : elle représente près d'un tiers du niveau de vie médian alors qu'elle ne représente que le quart du niveau de vie en moyenne au sein de la région.

Des espaces productifs

Une sphère productive dominante (profil G) : les zones d'emploi de Vallée de la Bresle - Vimeu et Péronne

Du point de vue des richesses produites, la part de la sphère productive dans la richesse dégagée est maximale sur ces deux territoires : respectivement 64 % et 68 % pour les zones de Vallée de la Bresle - Vimeu et Péronne contre 47 % pour la région Hauts-de-France.

Concernant les richesses perçues par les résidents, la part des pensions et retraites est également importante : elle atteint 28,4 % sur la zone d'emploi de Péronne et 33 % sur celle de Vallée de la Bresle - Vimeu, soit la valeur la plus élevée parmi les 28 zones d'emploi régionales.

En opposition au fort développement de la sphère productive, ces deux territoires se distinguent par la faiblesse relative de l'emploi public. En effet, avec moins de 20 %, la part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail est parmi les plus faibles des zones d'emploi régionales.

Des espaces autonomes avec davantage de redistribution

Des flux de richesse moins importants et davantage de redistribution (profil H) : les zones d'emploi de Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Thiérache, Saint-Quentin et Soissons

Les zones d'emploi relevant de ce profil sont globalement caractérisées par une moindre évacuation de richesse vers l'extérieur et une moindre captation de richesse à l'extérieur. La part de la masse salariale versée par les établissements implantés sur ces territoires qui est transférée vers les autres zones par le biais des navetteurs est particulièrement faible sur celles de Maubeuge, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. De la même manière, la proportion de masses salariales captées à l'extérieur du territoire est plus faible qu'en moyenne : les salaires des actifs qui résident sur ces territoires sont plus souvent d'origine locale (c'est-à-dire perçus par des établissements implantés sur la zone). Le rapport des masses salariales entrantes aux masses salariales stables est particulièrement faible sur les zones de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Valenciennes et Maubeuge. Par exemple, pour cette dernière, le rapport des masses salariales entrantes aux masses salariales stables est de 40 %. Cela signifie que pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent dans cette zone, la masse salariale au lieu de résidence est augmentée de seulement 40 euros grâce aux navetteurs travaillant à l'extérieur de la zone. Même si les flux de salaires ne sont pas négligeables, ces territoires apparaissent nettement plus « autonomes » que les autres.

Du point de vue de la redistribution des richesses sur les territoires, les parts d'allocations chômage et de prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian sont parmi les plus importantes. Ces richesses redistribuées représentent plus de 12 % du niveau de vie médian des ménages pour les zones d'emploi de Boulogne-sur-Mer, Thiérache, Maubeuge, Valenciennes et Calais contre 10,7 % pour l'ensemble de la région et 8,2 % à l'échelle nationale.

Enfin, si les territoires appartenant à ce profil sont nettement moins orientés vers la sphère productive que les zones de Péronne et de la vallée de la Bresle - Vimeu, les activités industrielles restent toutefois bien plus présentes sur les zones d'emploi de Saint-Omer, Thiérache, Dunkerque et Valenciennes : la sphère présentielle y représente de 48 % à 58 % de la richesse produite contre 47 % pour l'ensemble de la région.

Une vision plus contrastée de la richesse des territoires au sein des zones d'emploi

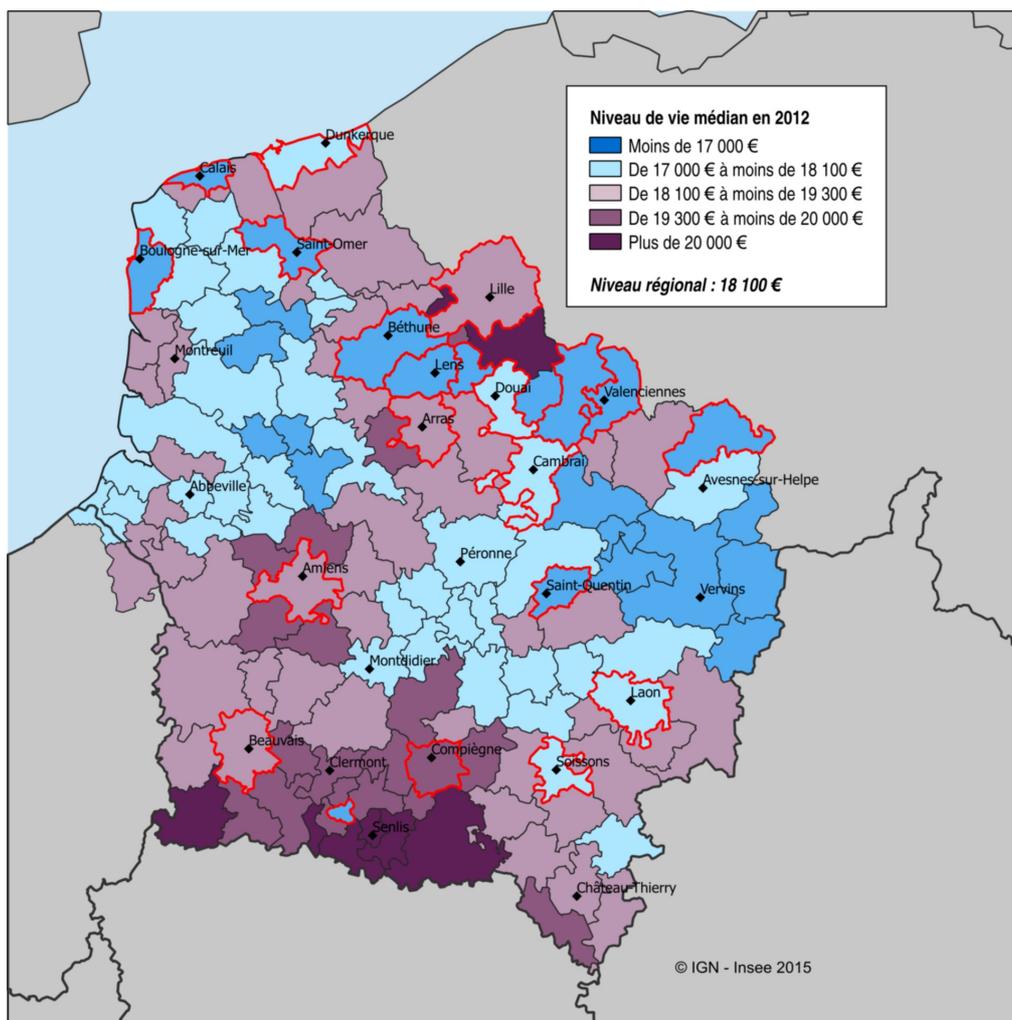
L'échelle des zones d'emploi peut masquer des logiques à l'œuvre très différentes lorsque l'on envisage les territoires de manière plus fine, ici sur la base des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), c'est-à-dire les communautés urbaines (CU), les communautés d'agglomérations (CA) et les communautés de communes (CC). Les différents phénomènes étudiés, notamment les flux de richesse, sont susceptibles d'être exacerbés sur ces zones de plus petite taille. La région est en effet décomposée en 137 EPCI contre seulement 28 zones d'emploi. Toutefois, la comparaison entre EPCI peut s'avérer délicate car ils sont de tailles très hétérogènes.

La richesse des ménages à l'échelle des EPCI

Il est possible de distinguer deux types de territoires à niveaux de vie faibles à très faible (figure 12). Le premier type, plutôt relatif à la pauvreté urbaine, est composé de nombreuses agglomérations, en particulier celles de l'arc minier ou encore les CA Creilloise, du Calaisais, du Boulonnais, de Saint-Omer, de Maubeuge et de la Porte du Hainaut. Le second type correspond à une pauvreté plus rurale. C'est notamment le cas du quart sud-ouest des Hauts-de-France et d'une zone à l'Est s'étendant de l'Avesnois à Saint-Quentin en passant par la Thiérache.

À l'autre extrême, les EPCI à niveaux de vie élevés et très élevés sont essentiellement des territoires résidentiels sous influence des pôles d'emploi, la CA de la région de Compiègne étant la seule agglomération concernée. Le principal espace de concentration d'EPCI à niveaux de vie élevés à très élevés est localisé dans le sud de l'Oise, directement sous influence de l'Île-de-France, avec un prolongement vers Compiègne et sa couronne périurbaine. C'est également le cas des deux CC résidentielles des Weppes et de la Pévèle-Carembault, sous influence directe de la métropole lilloise. Enfin, des niveaux de vie élevés caractérisent aussi les CC à proximité immédiate de la CA d'Amiens et deux petites CC de l'arrière-pays du Calaisais et dans l'Arrageois.

12 Des niveaux de vie plus élevés en périphérie des grands pôles urbains



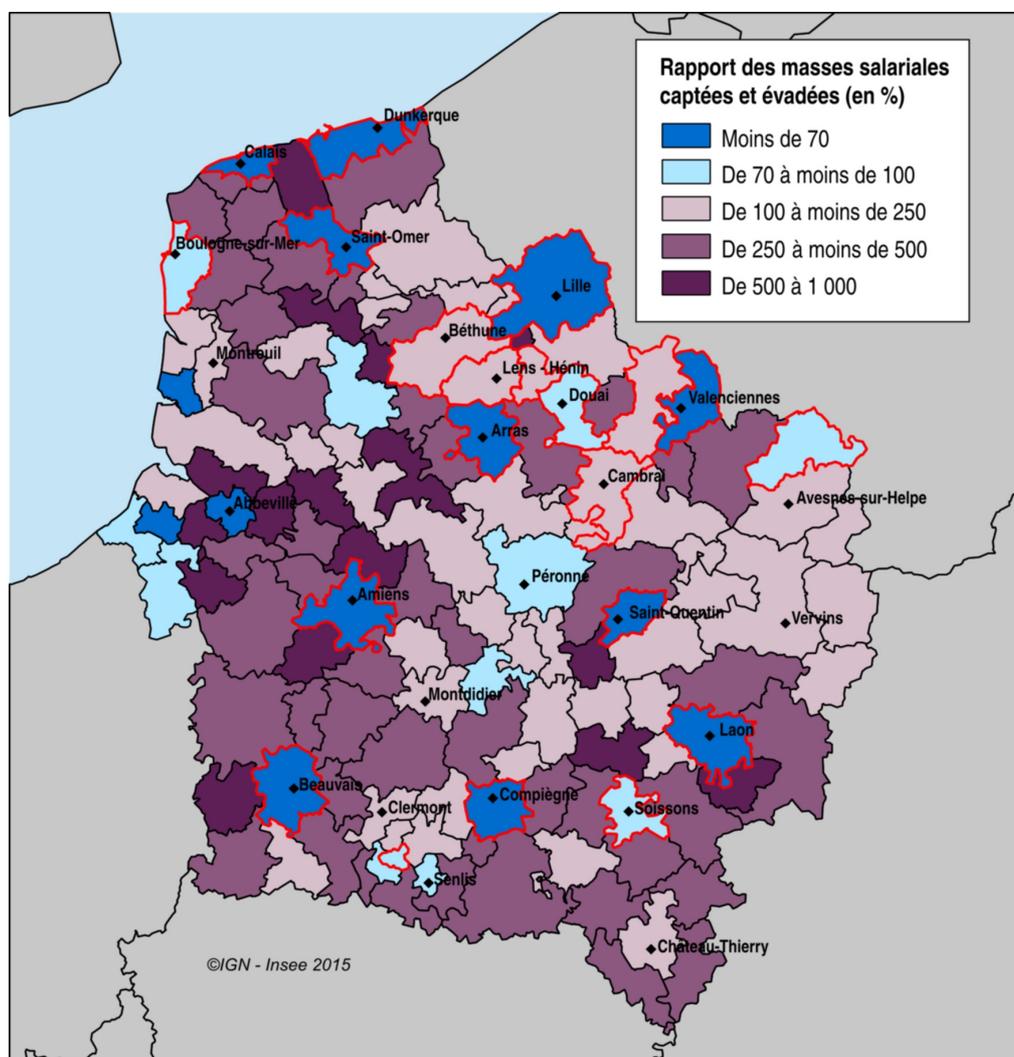
Source : Insee, Filosofi 2012.

Les flux de richesse entre EPCI

Dans les CA et les CU de la région, les actifs sont plus nombreux à venir y travailler en résidant ailleurs que l'inverse. En effet, ces territoires sont les principaux pôles d'emploi de la région. Cela se traduit par une évasion de masses salariales plus importante que la captation (figure 13). Par exemple, dans la CA d'Amiens, les masses salariales sortantes sont trois fois plus élevées que les masses salariales entrantes. Cependant, sur ces EPCI, les flux de masses salariales sont peu importants au regard des masses salariales qui sont stables sur les territoires, c'est-à-dire provenant des actifs qui résident et travaillent sur le même EPCI (figure 14). C'est particulièrement le cas sur la Métropole européenne de Lille (MEL), ou encore la CU de Dunkerque, les CA de Boulogne-sur-Mer et Maubeuge. Sur la MEL, la taille relativement importante du territoire explique ce phénomène. Ailleurs, l'autonomie des territoires est davantage liée à leur situation frontalière, maritime ou avec la Belgique.

À l'inverse, d'autres EPCI se caractérisent par une captation de masses salariales élevée par le biais des navetteurs qui travaillent sur d'autres territoires, et une évasion de masses salariales faible. On retrouve ces territoires dans les couronnes périurbaines des pôles d'emploi de la région (autour d'Abbeville, Amiens, Calais, Dunkerque ou Saint-Omer), mais aussi dans le sud de l'Oise et de l'Aisne. Par exemple, dans la CC d'Audruicq située entre la CA de Calais et la CU de Dunkerque, les masses salariales entrantes sont neuf fois plus élevées que les masses salariales sortantes. L'intensité des flux est aussi particulièrement importante sur ces territoires. Le maximum est atteint par la CC des Weppes, sous influence de la métropole lilloise. Ici, les masses salariales circulantes sont 25 fois plus importantes que les masses salariales stables. En particulier, ce sont les masses salariales entrantes qui sont particulièrement importantes, via les navetteurs qui résident dans les Weppes et travaillent principalement dans la MEL.

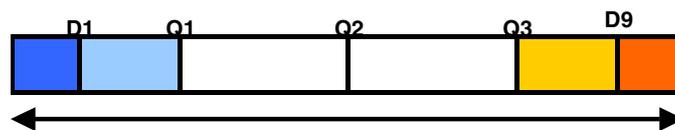
13 Rapport des masses salariales captées aux masses salariales évadées



Note de lecture : sur l'EPCI "Métropole européenne de Lille", le rapport des masses salariales captées et évadées est inférieur à 70 %, c'est à dire que pour 100 € de salaire évadé de la zone par le biais des navetteurs qui travaillent au sein de la zone mais résident ailleurs, seulement 70 € de salaire entre par le biais des navetteurs qui font le chemin inverse. Sur la CC des Weppes, un EPCI beaucoup plus résidentiel, le constat est inverse : le rapport des masses salariales captées et évadées est supérieur à 500 % ; pour 100 € de salaire évadé de la zone par le biais des navetteurs qui travaillent au sein de la zone mais résident ailleurs, c'est plus de 500 € de salaire qui entre par le biais des navetteurs qui font le chemin inverse.

Source : Insee, DADS 2012.

valeur de l'indicateur intermédiaire, c'est-à-dire située entre le premier et le troisième quartile ;
 valeur de l'indicateur élevée, c'est-à-dire située entre le troisième quartile et le neuvième décile ;
 valeur de l'indicateur très élevée, c'est-à-dire située au-dessus du neuvième décile.



Ensemble des 137 EPCI des Hauts-de-France

Des territoires polarisés par un espace métropolitain producteur de richesse

Une vaste conurbation aux multiples connexions

L'espace composé de la métropole lilloise et des territoires environnants de Flandre-Lys, Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Lens - Hénin et Douai représente, avec 2 244 000 habitants, près de 36 % de la population régionale en 2012. La richesse dégagée par les établissements implantés sur ces territoires s'élève à près de 37 milliards d'euros, soit 42 % de la richesse dégagée à l'échelle régionale, et près de 21 % pour la seule zone de Lille (figure 15).

Le niveau de vie médian des ménages est très variable d'une zone à l'autre. Supérieur à 19 000 euros en 2012 sur les zones d'emploi de Lille et de Flandre-Lys, il est en revanche beaucoup plus faible sur celle de Lens - Hénin avec 15 900 euros, soit la plus faible valeur constatée à l'échelle des zones d'emploi régionales. Le potentiel financier du secteur communal est lui aussi hétérogène : proche de 1 000 euros par habitant sur les territoires de Lille et de Roubaix - Tourcoing, il est nettement plus faible sur celui de Flandre-Lys où il atteint à peine 770 euros par habitant. Du point de vue de la structure effective des prélèvements, la part des taxes entreprises est plus élevée sur les zones de Lille et de Flandre-Lys alors que les taxes ménages sont surreprésentées sur les zones de Béthune - Bruay et de Lens - Hénin où elles atteignent presque 80 % du total des taxes prélevées.

Les richesses perçues par les habitants de ces territoires proviennent essentiellement des salaires et traitements versés. La part des pensions et retraites dans le niveau de vie des ménages est particulièrement faible sur les zones de Lille et de Roubaix - Tourcoing : respectivement 22 % et 23 % contre 25 % en Hauts-de-France. Si les territoires de cet espace échangent beaucoup de richesses entre eux et que les richesses sortantes y sont souvent importantes, c'est surtout le transfert de la métropole vers les zones périphériques qui caractérise le fonctionnement de cette grande zone principalement urbanisée. Une part significative de la richesse produite sur la métropole est transférée vers les zones d'emploi périphériques via les navetteurs (figure 16). La part des richesses entrantes en provenance de la métropole lilloise y est en effet très élevée, en particulier sur la zone de Flandre-Lys. Sur ce territoire typiquement résidentiel, les richesses entrantes sont 1,5 fois plus élevées que les richesses stables, une part nettement plus élevée que sur la plupart des autres territoires. Outre l'importance des richesses entrantes, les zones de Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Lens - Hénin et Douai sont également caractérisées par une évasion importante de revenus. Par exemple, sur la zone de Roubaix - Tourcoing, les richesses sortantes sont presque aussi élevées que les richesses stables. De plus, il y a dissymétrie entre les types de métiers exercés par les actifs entrants et sortants : ceux qui sortent ont en moyenne des salaires plus élevés. Les quatre zones de Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Lens - Hénin et Douai se distinguent en outre par une portion nettement plus élevée de la richesse issue du système redistributif. La part des prestations et minima sociaux s'élève ainsi à un peu plus de 10 % sur la zone d'emploi de Lens - Hénin contre seulement 5 % pour celle de Flandre-Lys. Si ces zones d'emploi sont toutes fortement connectées à la métropole, l'origine des richesses diffère donc assez nettement entre celle de Flandre-Lys, base résidentielle de la métropole, et celle des quatre autres territoires, qui dépendent davantage du système redistributif.

15 Près de 36 % de la population régionale sous l'influence de la métropole lilloise

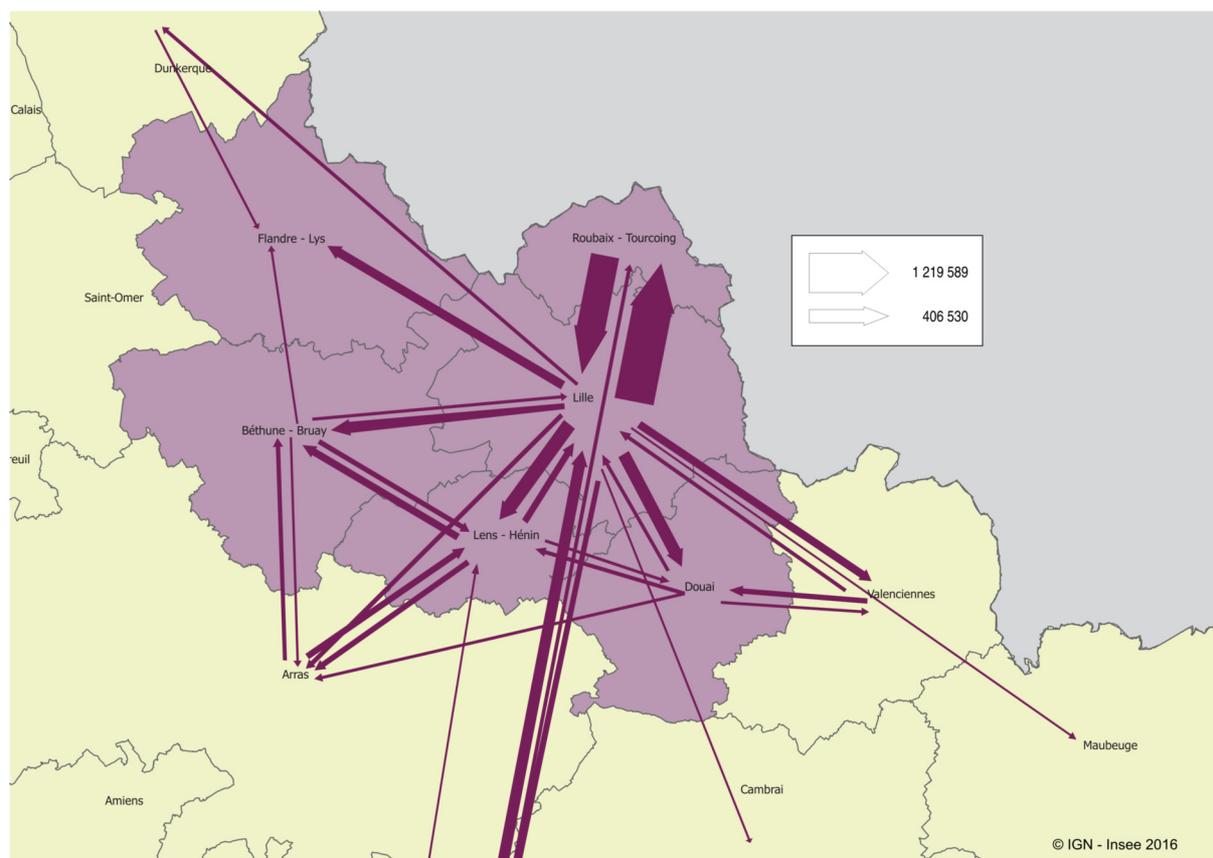
Principaux Indicateurs à l'échelle des zones d'emploi de Lille, Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Lens - Hénin, Douai, Flandre-Lys et comparaisons régionales.

Zone d'emploi	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliards €	%	%	%	%	%	%	%	%
Lille	794 554	19 872	18 402 504	46,0	74,8	21,8	2,0	40,6	6,2	3,3	28,8
Roubaix - Tourcoing	422 648	17 632	6 303 524	54,8	87,9	22,6	0,9	98,1	8,5	4,3	19,0
Béthune - Bruay	292 168	17 325	3 781 625	49,1	51,0	26,8	0,9	99,4	7,6	3,4	25,3
Lens - Hénin	362 343	15 848	4 282 854	39,5	73,3	27,6	0,9	97,8	10,4	4,3	24,2
Douai	248 077	17 412	3 101 814	43,9	68,9	26,5	1,8	107,7	8,2	3,7	27,4
Flandre-Lys	123 937	19 371	1 374 534	46,7	59,6	24,1	1,3	149,1	5,3	3,2	23,5
Hauts-de-France	5 973 098	18 106	88 777 438	47,3	//	25,4	1,8	//	7,0	3,7	27,3

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Principaux flux de masses salariales depuis et vers les zones d'emploi de Lille, Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Lens - Hénin, Douai, Flandre-Lys.



Note : flux supérieurs à 60 millions d'euros.
Source : Insee, DADS 2012.

Des niveaux de vie très disparates des Weppes et de la Pévèle au cœur du bassin minier

Le niveau de vie médian des ménages est très hétérogène à l'échelle des 13 EPCI composant cet espace sous influence métropolitaine (figure 17). Il est élevé voire très élevé sur quelques CC, comme celles de Pévèle - Carembault et des Weppes avec respectivement 22 600 euros et 25 600 euros. Ces EPCI sont caractérisés par d'importants flux de richesse avec les autres territoires, en particulier les flux entrants apportés par les navetteurs travaillant à l'extérieur. Sur la petite CC des Weppes, les richesses entrantes représentent l'essentiel des salaires perçus par les résidents. Les niveaux de vie étant supérieurs, la part de la richesse issue du système redistributif est logiquement faible. De même, la part des pensions et retraites est nettement inférieure à celle observée sur une majorité d'EPCI de la région. La CC des Weppes est en outre plus nettement orientée vers la sphère productive. Ce développement de la sphère productive est plus prononcé encore sur la CC de Flandre-Lys où elle représente 76 % de la richesse dégagée par le territoire. La richesse issue de la présence de l'emploi public est plutôt faible sur ces territoires, à l'exception de la CC de la Haute Deûle et, surtout, de celle d'Artois-Lys, où elle représente la moitié de la masse salariale créée sur la zone.

À l'autre extrême, plusieurs EPCI sont caractérisés par de faibles niveaux de vie. C'est notamment le cas des deux CA au cœur du bassin minier, celles d'Hénin - Carvin et de Lens - Liévin. Les flux de richesse avec les autres territoires y sont moins prononcés et, surtout, la part des richesses issues du système redistributif est logiquement bien plus importante. Enfin, la part des retraites est globalement plus élevée sur ces territoires à plus faible niveau de vie, en particulier sur la CC d'Artois Flandres et sur les CA du Douaisis et de Lens - Liévin.

17 Un niveau de vie très important dans les Weppes et en Pévèle-Carembault

Principaux indicateurs à l'échelle des EPCI des zones d'emploi de Lille, Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Lens - Hénin, Douai, Flandre-Lys.

EPCI	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse déagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
CC des Weppes	5 882	25 594	59 985	59,2	723	23,5	0,5	1 798	2,3	2	7,6
CC Pévèle-Carembault	91 698	22 601	964 362	54,0	207	22,0	0,9	507	3,7	2,6	11,4
CC de la Haute Deûle	24 123	20 067	122 118	32,4	169	22,0	0,0	876	5,1	3,3	39,4
CC de Flandre Intérieure	101 109	19 700	1 171 903	47,0	70	24,1	1,3	154	4,9	3,1	23,4
CC Flandre Lys	38 723	19 549	726 064	76,3	184	22,8	0,3	271	5,2	3,3	11,2
Métropole européenne de Lille	1 119 877	18 713	23 801 634	48,1	46	22,0	1,8	19	7,3	3,7	26,9
CC Artois Lys	34 785	18 280	269 061	40,0	150	26,1	2,1	378	6,2	3,3	49,7
CC Artois Flandres	17 419	17 579	128 602	57,0	205	29,8	1,3	349	6,6	3,6	15,4
CA du Douaisis	151 489	17 169	2 384 015	45,2	109	27,7	1,7	95	8,7	3,8	27,6
CA de Béthune Bruay Noeux et Environs	225 209	16 847	2 862 040	42,3	65	27,2	0,9	115	8,2	3,5	26,2
CC Coeur d'Ostrevent	73 068	16 689	494 629	34,2	109	26,5	1,6	369	9,1	4	33,5
CA d'Hénin-Carvin	124 020	16 148	1 568 374	38,9	167	26,9	1,0	210	9,8	4,3	19,6
CA de Lens - Liévin	242 803	15 793	2 728 241	39,9	97	27,9	0,9	128	10,4	4,2	26,7

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse déagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse déagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Note de lecture : une couleur bleu foncé indique une valeur très faible de la variable par rapport à l'ensemble des EPCI de la région. Une couleur bleu clair indique une valeur faible de la variable. Une couleur orange clair indique une valeur élevée de la variable. Une couleur orange foncé indique une valeur très élevée de la variable.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Les zones du sud de l'Oise : une forte attraction de l'Île-de-France

Un lien privilégié à l'Île-de-France avec, en particulier une très forte captation de richesse pour la zone de Roissy - Sud Picardie

Cet espace regroupe les zones d'emploi de Roissy - Sud Picardie, Beauvais, Compiègne et Château-Thierry. Avec un peu plus de 900 000 habitants en 2012, il concentre près de 15 % de la population régionale. De même, les établissements implantés sur le territoire dégagent un peu plus de 13 milliards d'euros, soit 14,7 % de la richesse déagée à l'échelle régionale (figure 18).

Le niveau de vie médian des ménages de ces zones d'emploi est parmi les plus élevés. Systématiquement supérieur à 19 000 euros, il atteint même 20 600 euros sur celle de Roissy - Sud Picardie, soit la valeur maximale observée à l'échelle des zones d'emploi de la région. Le potentiel financier du secteur communal varie de 790 euros par habitants pour la zone d'emploi de Château-Thierry à 920 euros pour celle de Compiègne. Du point de vue de la structure effective des prélèvements, la part des taxes ménages est plus élevée sur la zone de Roissy-sud Picardie, où elle atteint près de 79 %. À l'inverse, c'est sur la zone d'emploi de Compiègne que la part des taxes appliquées aux entreprises est la plus élevée.

Concernant les sources de richesse, une partie significative de la richesse perçue par les habitants de Roissy - Sud Picardie est issue des richesses entrantes, c'est-à-dire des actifs travaillant à l'extérieur du territoire, essentiellement en Île-de-France. Sur ce territoire très résidentiel, les richesses entrantes sont en effet 1,4 fois plus élevées que les richesses stables. Plus globalement, ces quatre zones de l'Oise sont caractérisées par des flux croisés de richesse très importants et elles captent beaucoup de richesses de l'Île-de-France (figure 19). La part des richesses redistribuées est parmi les plus faibles sur ces territoires. La part des prestations et minima sociaux oscille par exemple autour de 5 %, soit les valeurs les plus faibles observées à l'échelle des zones d'emploi de la région. Enfin, les trois territoires de Château-Thierry, Beauvais et Compiègne présentent un plus fort développement de la sphère productive, même si celle-ci reste moins développée que sur les zones d'emploi de Péronne et Vallée de la Bresle. La part de la sphère productive dans la richesse déagée est par exemple de 57,7 % sur la zone de Compiègne contre 47,3 % pour l'ensemble de la région.

18 Des niveaux de vie médian élevés dans le sud de la région

Principaux indicateurs à l'échelle des zones d'emploi de Compiègne, Beauvais, Château-Thierry, Roissy - Sud Picardie (partie picarde) et comparaisons régionales.

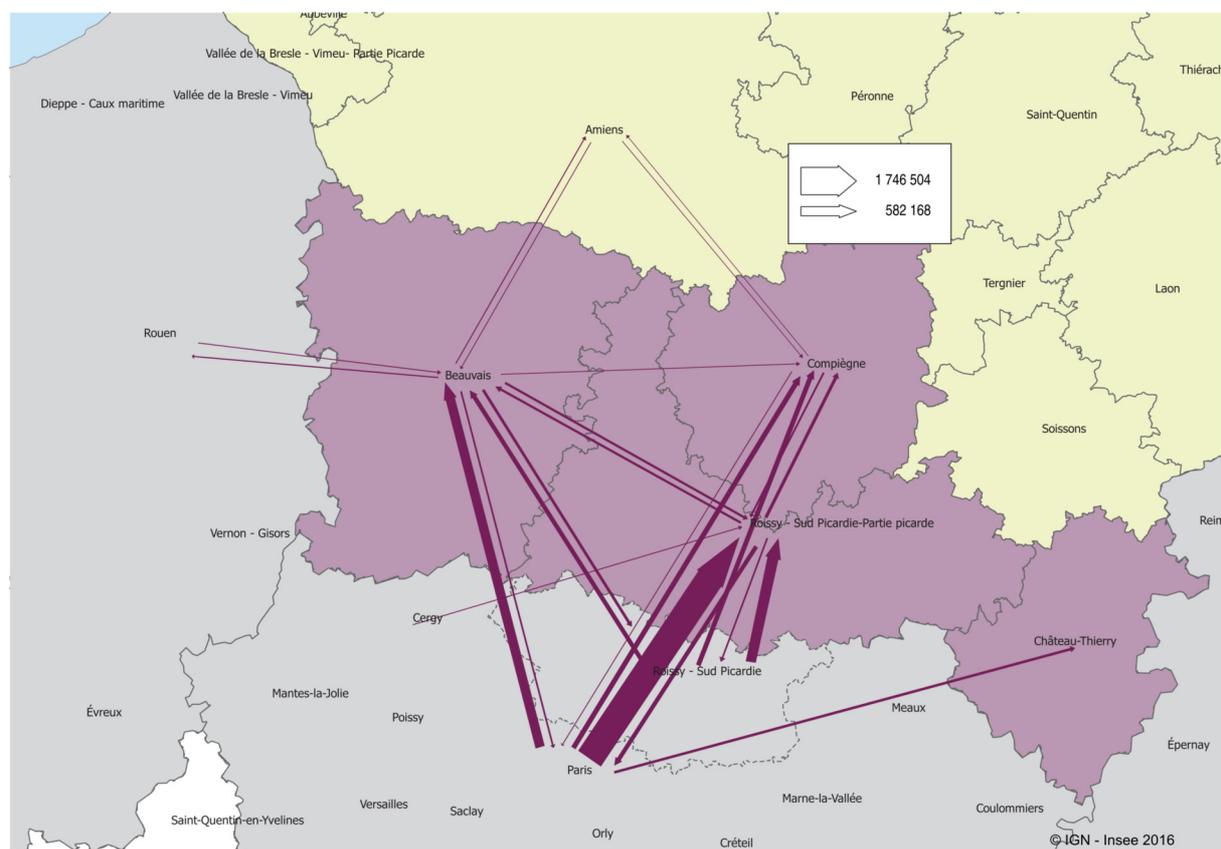
Zone d'emploi	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
Compiègne	202 354	19 973	3 382 907	57,7	36,9	24,8	1,5	66,8	5,0	3,6	19,2
Beauvais	248 193	19 732	3 793 787	52,8	43,1	24,1	1,3	73,5	5,6	3,6	29,9
Château-Thierry	66 565	19 210	764 335	48,4	29,7	25,8	1,8	93,3	5,1	3,6	26,4
Roissy - Sud Picardie	384 328	20 610	5 136 837	47,1	55,4	23,2	3,8	143,3	5,0	3,3	24,4
Hauts-de-France	5 973 098	18 106	88 777 438	47,3	//	25,4	1,8	//	7,0	3,7	27,3

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

19 Transferts de masses salariales importants de l'Île-de-France vers le sud de la région

Principaux flux de masses salariales depuis et vers les zones d'emploi de Compiègne, Beauvais, Château-Thierry, Roissy - Sud Picardie (partie picarde).



Note : flux supérieurs à 40 millions d'euros.
Source : Insee, DADS 2012.

Des niveaux de vie élevés et des flux de richesse importants pour de nombreux EPCI

Le niveau de vie médian des ménages est élevé voire très élevé sur une large partie des EPCI de cet espace. Celui-ci apparaît même supérieur à 25 000 euros pour les deux CC du Cœur Sud Oise et de l'Aire Cantilienne (figure 20). Globalement, les flux de richesse avec l'extérieur sont souvent importants. En particulier, la part des richesses entrantes, apportées par les actifs travaillant hors du territoire, est particulièrement prononcée sur les CC résidentielles du Cœur Sud Oise et de la Ruraloise. Sur la majorité de ces EPCI à niveaux de vie élevés, les richesses redistribuées sont logiquement parmi les plus faibles observées à l'échelle régionale. De même, la part des pensions et retraites est souvent bien plus faible qu'ailleurs sur la plupart de ces EPCI. Une bonne partie de ces territoires présentent en outre un fort développement de la sphère productive, notamment ceux de la Plaine d'Estrées et des Sablons, où elle atteint plus de 70 %. Sur la CC du Clermontois, c'est au contraire l'emploi public qui est nettement surreprésenté : il concerne 46 % de la masse salariale créée sur cette zone.

À l'autre extrême, la CA Creilloise est dans une position atypique par rapport aux EPCI environnants : le niveau de vie médian des ménages qui y résident est en effet significativement plus faible : à peine 15 100 euros, soit le plus faible niveau des EPCI régionaux. Ce territoire est donc bien plus dépendant du système redistributif : les richesses redistribuées y représentent plus de 17 % du niveau de vie médian contre par exemple 5 % sur la CC de l'Aire Cantilienne, pourtant localisée à proximité. Le territoire de Creil reste toutefois un important espace producteur de richesse, marqué par une importante évansion de richesse vers l'extérieur profitant aux EPCI voisins. L'emploi public y est en outre plus développé que sur la plupart des autres EPCI de cet espace : il concerne un tiers de la masse salariale créée sur la zone.

20 Une situation fragile et atypique dans la CA de Creil par rapport aux EPCI voisins

Principaux indicateurs à l'échelle des EPCI des zones d'emploi de Compiègne, Beauvais, Château-Thierry, Roissy - Sud Picardie (partie picarde).

EPCI	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse déagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
CC Coeur Sud Oise	5 652	27 660	53 346	47,8	463	18,0	1,5	1 867	2,1	2,9	8,2
CC de l'Aire Cantilienne	45 251	27 250	518 191	29,5	191	24,8	22,0	550	2,2	2,8	11,5
CC des Trois Forêts	19 721	24 603	696 718	44,4	383	21,9	1,4	352	3	2,5	21,7
CC la Ruraloise	13 197	23 397	71 053	40,9	226	25,2	3,7	1 121	3,2	4,1	13,4
CC du Vexin-Thelle	20 557	22 545	163 888	48,3	206	22,6	0,7	682	3,3	3,3	15,4
CC du Pays de Valois	53 656	22 094	583 320	61,3	105	20,1	2,3	354	3,8	3	17,9
CC de la Plaine d'Estrées	17 057	21 866	360 703	70,2	317	22,2	0,4	514	3,6	3	7,0
CC du Pays de Thelle	46 429	21 644	381 688	53,0	180	21,9	2,5	704	3,9	3,4	14,0
CC des Pays d'Oise et d'halatte	34 061	21 374	385 062	66,5	235	24,5	0,5	563	4,6	3,2	25,4
CC du Canton d'Attichy	16 345	20 869	178 195	62,2	120	24,3	1,8	320	3,8	3,3	11,6
CC du Clermontois	37 318	20 833	479 579	48,4	187	24,8	0,6	306	4,8	3	46,4
CC du Pays des Sources	21 545	20 729	187 094	69,2	134	22,4	0,3	603	4,1	3,4	14,3
CC du Liancourtois	23 408	20 572	234 584	54,6	260	25,3	0,4	533	4,9	3,3	28,8
CC des Sablons	34 908	20 438	478 729	72,9	193	21,3	0,7	375	5,3	3,9	12,6
CC de la Basse Automne	10 720	20 325	87 790	65,7	294	22,2	0,4	836	4,6	3,3	12,2
CC Rurales du Beauvaisis	14 678	20 258	141 331	62,5	201	23,9	0,8	565	4,7	3,6	13,1
CC Pierre-Sud-Oise	10 907	20 256	296 742	37,2	719	23,9	6,5	566	4,9	3,4	10,5
CA de la Région de Compiègne	70 506	20 129	1 956 192	55,2	168	25,6	2,1	103	5,1	3,4	22,2
CC du Canton de Charly Sur Marne	15 495	20 011	90 947	28,9	96	23,0	0,4	394	4,4	3,5	17,7
CC des Deux Vallées	22 823	19 855	298 322	61,7	227	27,4	0,4	379	5,1	3,7	12,5
CC du Pays de Bray	18 431	19 844	105 952	67,6	120	23,9	0,1	737	4,8	3,8	19,1
CC du Canton de Condé en Brie	8 271	19 707	38 828	37,3	126	24,7	1,4	587	4	2,9	35,1
CC de l'Ourcq et du Clignon	10 053	19 421	62 924	49,6	128	22,7	0,3	519	4,8	3,6	24,2
CC du Plateau Picard	29 849	19 332	192 109	57,6	82	22,5	0,8	379	5,6	3,4	18,3
CC de la Région de Château Thierry	31 403	19 082	552 586	52,4	79	27,6	1,9	86	5,7	3,8	28,2
CC de Crèvecœur ... Celle	8 143	19 060	41 799	33,5	146	21,3	0,2	579	6	3,3	42,7
CA du Beauvaisis	78 753	18 877	2 238 481	44,9	121	26,5	1,8	44	6,9	3,6	37,7
CC Villers-Cotterêts - Forêt de Retz	15 528	18 829	235 133	36,6	174	23,2	1,3	208	5,7	3,6	12,7
CC de la Picardie Verte	32 585	18 771	365 406	70,7	77	25,0	0,6	213	5,7	3,5	15,6
CC des Vallées de la Brèche et de la Noye	19 053	18 654	153 185	57,1	93	23,5	0,9	306	6,4	3,2	16,1
CC du Tardenois	7 640	17 830	59 847	47,6	112	27,6	4,0	302	6	3,8	22,4
CC du Pays Noyonnais	33 094	17 663	314 632	45,6	101	26,6	1,4	170	7,6	4,9	25,6
CA Creilloise	71 653	15 075	1 053 858	40,6	270	23,6	1,5	232	12,3	4,9	35,2

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse déagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse déagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Note de lecture : une couleur bleu foncé indique une valeur très faible de la variable par rapport à l'ensemble des EPCI de la région. Une couleur bleu clair indique une valeur faible de la variable. Une couleur orange clair indique une valeur élevée de la variable. Une couleur orange foncé indique une valeur très élevée de la variable.

Note : L'EPCI « CC de Crèvecœur ... Celle » correspond à l'EPCI « Crèvecœur le Grand Pays Picard A16 Haute Vallée de la Celle » dans l'Oise.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Les territoires plus en difficultés du littoral nord

Des niveaux de vie plutôt faibles et des richesses circulantes moins importantes

Cet espace, localisé au nord-ouest de la région, est composé des quatre zones d'emploi de Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer. Avec près de 697 000 habitants en 2012, il concentre 11,7 % de la population régionale. Avec un peu plus de 10 milliards d'euros dégagés par les établissements implantés sur le territoire, il représente un poids analogue au poids démographique du point de vue de la richesse dégagée à l'échelle régionale (figure 21).

Le niveau de vie médian des ménages de ces zones d'emploi est assez faible. S'il atteint près de 17 900 euros sur la zone de Dunkerque, il est en revanche plus faible sur les trois autres territoires, notamment sur les zones de Calais et de Boulogne-sur-Mer, où il oscille autour de 17 000 euros. La zone d'emploi de Dunkerque se singularise fortement concernant le potentiel financier du secteur communal. Compris entre 780 et 870 euros par habitant pour les zones d'emploi de Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer, il atteint près de 1 800 euros sur celle de Dunkerque, soit une valeur nettement plus importante par rapport aux autres zones d'emploi de la région. La présence de grands établissements industriels, en particulier ArcelorMittal, explique en partie la valeur élevée du potentiel financier sur cette zone. En outre, du point de vue de la structure effective des prélèvements, le territoire de Dunkerque se différencie fortement : avec près de 38 %, la part des taxes entreprises est bien plus élevée qu'ailleurs (25 % à l'échelle régionale). Sur les autres zones de la classe, la part des taxes ménages est nettement plus élevée : elle atteint par exemple 81 % sur la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer (75 % à l'échelle régionale).

Deux éléments principaux structurent les sources de la richesse sur ces territoires : l'importance de la redistribution et une moindre importance des flux de richesse avec les autres zones d'emploi (figure 22). En lien avec la faiblesse des niveaux de vie, la part des richesses redistribuées (allocations chômages, prestations et minima sociaux) est plus élevée qu'en moyenne : systématiquement supérieure à 11 % contre 10,7 % pour l'ensemble de la région et 8,2 % à l'échelle nationale. C'est en particulier le cas sur la zone d'emploi de Calais où la proportion de richesses issues du système redistributif atteint 13,4 %. Seconde caractéristique, les flux croisés de richesse avec l'extérieur du territoire sont de moindre importance sur ces zones d'emploi. Ces territoires sont en effet caractérisés à la fois par une moindre évasion de richesse vers l'extérieur et par une plus faible captation en provenance des autres territoires. Proche de la moyenne sur la zone de Saint-Omer, la proportion de masses salariales sortantes est plus faible sur les trois autres territoires, notamment les zones d'emploi de Dunkerque et de Boulogne-sur-Mer. De la même manière, la proportion de masses salariales entrantes est plus faible qu'en moyenne, en particulier sur ces deux zones de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer. Ces zones d'emploi apparaissent donc plus « autonomes » que les autres : la proportion de masses salariales circulantes, c'est-à-dire entrantes et sortantes, y est en effet parmi les plus faibles. Par exemple, sur la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer, ces richesses circulantes représentent 60 % des masses salariales stables (relatives aux actifs résidant et travaillant sur le territoire), soit l'une des valeurs les plus faibles observées à l'échelle des zones d'emploi régionales. Enfin, en corollaire de la présence de grands établissements industriels, la sphère productive apparaît nettement plus importante sur les territoires de Dunkerque et de Saint-Omer. Par exemple, le poids de la sphère productive dans la richesse dégagée s'élève à 57,5 % sur la zone d'emploi de Dunkerque contre seulement 37,4 % sur celle de Calais.

21 Une évasion de masses salariales peu marquée sur le littoral nord de la région

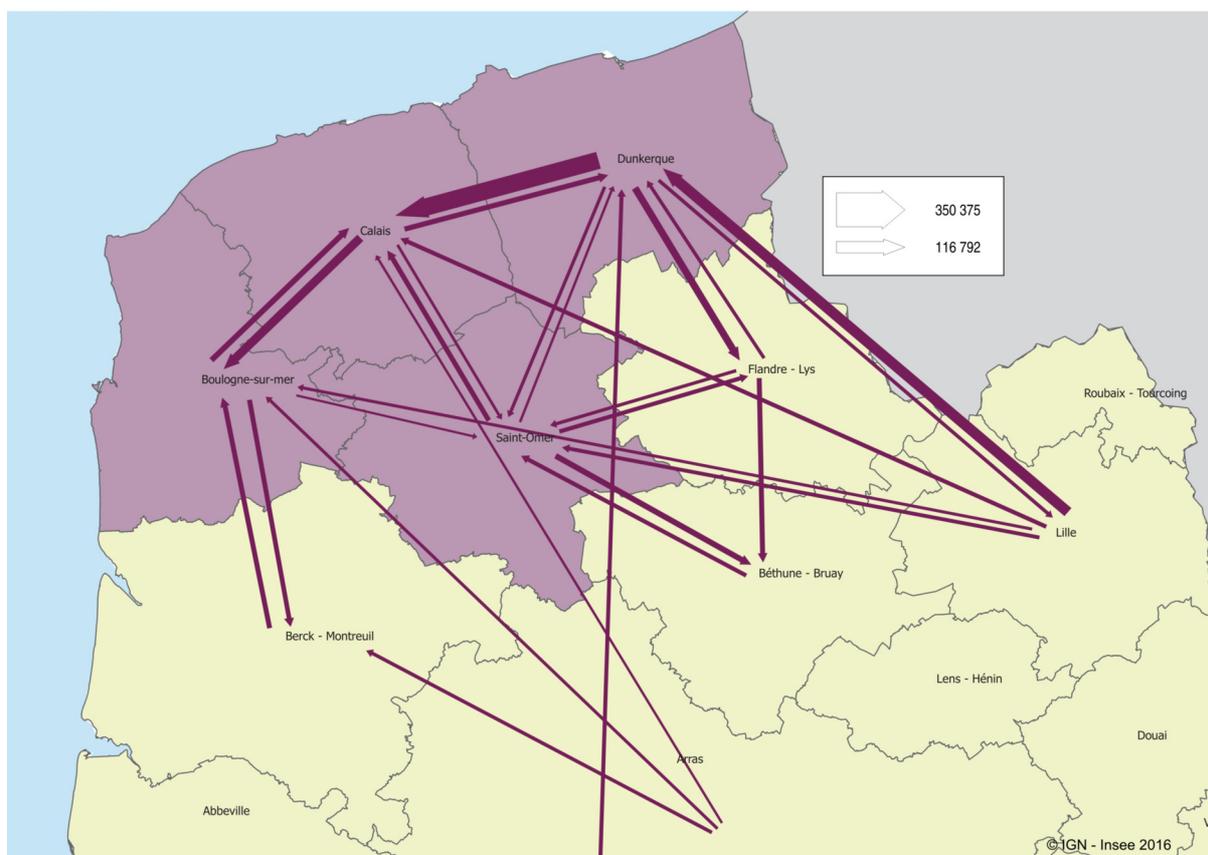
Principaux indicateurs à l'échelle des zones d'emploi de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer et comparaisons régionales.

Zone d'emploi	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
Dunkerque	253 377	17 910	4 497 780	57,5	27,4	26,5	1,3	23,2	7,1	4,3	24,7
Boulogne-sur-mer	162 271	17 054	2 057 356	42,3	22,7	27,3	3,3	38,1	8,0	4,0	27,2
Calais	164 435	16 943	1 990 328	37,4	31,4	24,6	2,1	62,9	8,7	4,7	30,8
Saint-Omer	116 929	17 319	1 648 569	55,0	49,0	25,2	1,6	56,5	7,4	4,1	20,5
Hauts-de-France	5 973 098	18 106	88 777 438	47,3	//	25,4	1,8	//	7,0	3,7	27,3

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Principaux flux de masses salariales depuis et vers les zones d'emploi de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer.



Note : flux supérieurs à 20 millions d'euros.

Source : Insee, DADS 2012.

À l'échelle plus locale, des sources de richesse qui oscillent notamment entre redistribution et tourisme

La CA du Calais se distingue par un niveau de vie médian particulièrement faible : 16 100 euros (figure 23). Les richesses issues de la redistribution sont donc très élevées sur ce territoire. Les flux de richesse avec les autres territoires sont faibles, en particulier les richesses captées à l'extérieur. Enfin, la part de l'emploi public y est élevée. Trois autres EPCI sont caractérisés par des niveaux de vie faibles : la CC du Canton de Fauquembergues et les CA du Boulonnais et de Saint-Omer. La CC du Canton de Fauquembergues se singularise par une orientation plus touristique et par une captation élevée de richesse à l'extérieur du territoire.

Une large part des EPCI de cet espace est caractérisée par des niveaux de vie intermédiaires. Outre des richesses redistribuées plus importantes, la CU de Dunkerque est nettement moins connectée aux autres territoires : l'évasion et la captation de masses salariales sont toutes deux très faibles. Pour les autres EPCI à niveaux de vie intermédiaires, la situation est très disparate. Plusieurs de ces territoires à niveaux de vie intermédiaires présentent une orientation marquée vers le tourisme, en particulier la CC de la Terre des deux Caps. En outre, deux zones se distinguent par des richesses entrantes très importantes : les CC de la région d'Audruicq et de la Morinie. Enfin, le type de richesses produites varie aussi beaucoup d'une zone à l'autre. Alors que la sphère présentielle est très développée sur la CC de la région d'Audruicq, c'est l'inverse sur celle des Hauts de Flandre où près des deux tiers de la richesse dégagée provient de la sphère productive.

La CC du sud-ouest du Calais est la seule de ce groupe à être caractérisée par un niveau de vie médian élevé. Outre la très faible part des pensions et retraites dans le niveau de vie, c'est l'importance des flux de richesse qui importe sur ce territoire : les richesses captées à l'extérieur ou évadées vers l'extérieur sont toutes deux très élevées. Enfin, la part de l'emploi public est faible sur ce territoire.

23 Une situation très contrastée à l'échelle des EPCI autour de Calais

Principaux indicateurs à l'échelle des EPCI des zones d'emploi de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer.

EPCI	Pop.	Niveau	Richesse	Sphère	Évasion	Retraites	Tourisme	Captation	Prestations	Allocations	Emploi
	2012	de vie	dégagée	productive	de			de richesse	et minima	chômage	public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
CA du Calaisis	95 328	16 096	1 677 473	37,9	80	27,0	2,0	43	10,5	5,2	32,1
CC du Canton de Fauquembergues	9 931	16 692	34 116	29,6	101	23,4	5,5	745	7,2	3,8	23,4
CA du Boulonnais	117 832	16 707	1 697 127	40,2	46	28,7	3,1	39	8,7	4,2	28,5
CA de Saint Omer	68 548	16 937	1 286 361	57,9	118	26,2	1,5	68	8	4,4	20,6
CC des Trois Pays	24 816	17 459	125 466	30,1	115	22,8	2,6	510	7	4,1	25,8
CU de Dunkerque	199 682	17 481	3 941 507	56,4	51	27,6	1,2	26	7,7	4,5	25,7
CC du Pays d'Aire	15 732	17 744	177 388	45,1	217	24,6	1,5	331	6,9	4,2	19,7
CC du Pays de Lumbres	23 690	17 769	135 279	50,7	92	22,7	1,9	427	6,3	3,5	18,3
CC de la Terre des Deux Caps	21 997	17 824	192 259	56,8	85	23,8	5,0	291	6,2	3,5	18,8
CC de Desvres-Samer	22 254	18 042	167 781	47,5	96	23,6	3,2	277	6,5	3,6	21,6
CC de la Région d'Audruicq	26 566	18 488	97 721	29,2	94	21,4	2,3	846	6	4	27,0
CC de la Morinie	9 317	19 004	48 646	36,5	220	21,1	0,7	1 069	4,7	4	20,0
CC des Hauts de Flandre	53 695	19 574	556 274	65,3	100	22,7	1,4	321	4,9	3,3	16,3
CC du Sud Ouest du Calaisis	7 624	19 995	56 636	52,2	370	19,6	2,1	1 154	5	3,8	14,2

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Note de lecture : une couleur bleu foncé indique une valeur très faible de la variable par rapport à l'ensemble des EPCI de la région. Une couleur bleu clair indique une valeur faible de la variable. Une couleur orange clair indique une valeur élevée de la variable. Une couleur orange foncé indique une valeur très élevée de la variable.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Des difficultés marquées à l'est de la région

Des territoires à faible niveau de vie et dépendant davantage de la redistribution

Cet espace est composé de six zones d'emploi : Maubeuge, Saint-Quentin, Valenciennes, Thiérache, Cambrai et Soissons. Plus de 1,05 millions d'habitants résident dans cette zone, soit 18 % de la population régionale. La zone d'emploi de Valenciennes concentre à elle seule plus de 350 000 habitants. La richesse dégagée par les établissements implantés sur cet espace est de 13 milliards d'euros. Cela représente 15 % de la richesse dégagée régionale, part inférieure à celle de la population résidente (figure 24).

Le niveau de vie médian des habitants sur ces territoires est relativement faible. Il est proche de la moyenne régionale à Soissons mais nettement inférieur ailleurs, notamment dans les zones d'emploi de Maubeuge, Valenciennes ou de Thiérache. Il y est inférieur à 16 600 euros contre 18 100 euros en région. Le potentiel financier diffère assez nettement d'une zone d'emploi à l'autre, oscillant entre 700 euros par habitant dans celle de Cambrai (valeur minimale régionale) et 1 090 euros par habitant dans la zone de Valenciennes (valeur maximale après la zone d'emploi de Dunkerque). La présence de grands établissements à Valenciennes explique en partie ce potentiel financier élevé. Dans les territoires de Cambrai, Thiérache, Maubeuge et Soissons, les montants des taxes prélevées sur les ménages sont parmi les plus faibles de la région.

Tout comme sur les territoires au nord de la région, les richesses du territoire proviennent plus qu'ailleurs du système de redistribution. À l'exception de la zone d'emploi de Soissons, la part des prestations et minima sociaux dans les revenus des ménages est supérieure à la moyenne régionale. Elle atteint même près de 9 % à Maubeuge, Valenciennes et Thiérache contre 7 % dans la région. Parallèlement, ces six territoires se distinguent des autres zones d'emploi de la région par leur caractère relativement « autonome » : les masses salariales qui circulent sur ces territoires sont parmi les plus faibles de la région. En particulier, les zones d'emploi de Maubeuge, Saint-Quentin, Valenciennes et Thiérache captent très peu de richesse via les navetteurs. Les zones d'emploi de Cambrai et Soissons apparaissent plus ouvertes, avec notamment une captation de richesse plus importante (figure 25). Les salaires captés par la zone d'emploi de Cambrai le sont principalement via les actifs qui travaillent dans les territoires de Valenciennes, ou encore Douai et Lille. La zone d'emploi de Soissons capte essentiellement des salaires via les navetteurs travaillant à Roissy-Sud Picardie, Laon ou en Île-de-France.

24 Une situation très fragile dans les zones d'emploi (ZE) de Maubeuge, Valenciennes et Thiérache

Principaux indicateurs à l'échelle des zones d'emploi de Maubeuge, Saint-Quentin, Valenciennes, Thiérache, Cambrai et Soissons et comparaisons régionales.

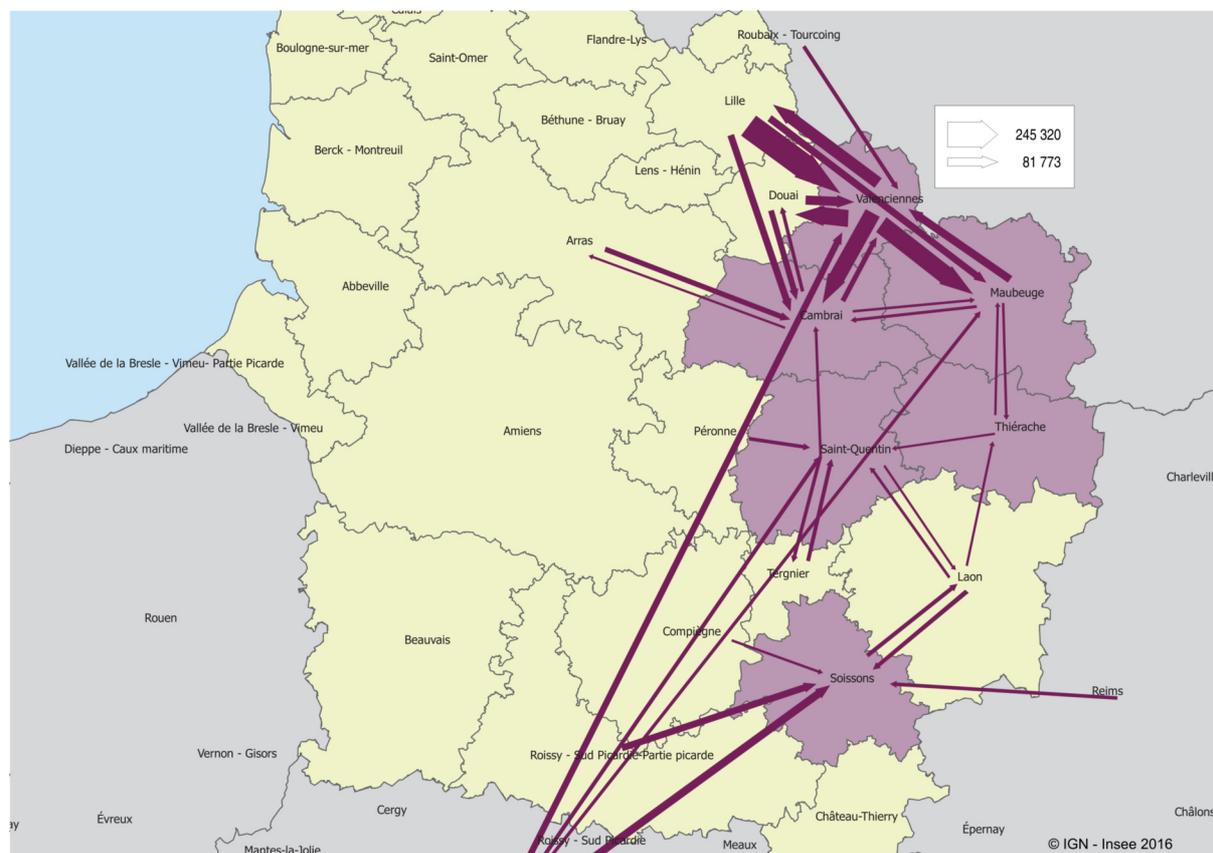
Zone d'emploi	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
Maubeuge	232 657	16 523	2 502 335	45,0	20,0	27,5	1,1	40,4	9,3	3,9	30,9
Saint-Quentin	138 686	17 321	1 901 655	45,8	31,5	28,9	1,1	43,2	7,7	3,9	28,4
Valenciennes	349 667	16 528	5 012 079	48,3	47,9	25,9	1,1	40,3	9,4	3,9	25,7
Thiérache	59 896	16 259	653 626	55,1	40,9	29,7	0,9	50,9	8,9	3,7	27,2
Cambrai	180 399	17 494	1 894 068	44,7	31,0	27,3	1,5	74,9	7,2	3,8	23,4
Soissons	93 990	18 163	1 164 787	45,6	39,4	28,3	1,3	71,8	6,3	3,8	30,0
Hauts-de-France	5 973 098	18 106	88 777 438	47,3	//	25,4	1,8	//	7,0	3,7	27,3

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

25 Quelques flux de masses salariales relativement importants autour de Cambrai et Soissons

Principaux flux de masses salariales depuis et vers les zones d'emploi de Maubeuge, Saint-Quentin, Valenciennes, Thiérache, Cambrai et Soissons.



Note : flux supérieurs à 20 millions d'euros.

Source : Insee, DADS 2012.

Des EPCI entre redistribution et retraites

Au sein des 23 EPCI qui composent l'espace, six se distinguent par des niveaux de vie des habitants très faibles (figure 26). Plus de 400 000 habitants y résident. Leur niveau de vie médian y est inférieur à 16 600 euros. Logiquement, la part des revenus issus de la redistribution, incluant les prestations et minima sociaux et les allocations chômage, y est très importante, notamment dans la CC du Sud Avesnois où elle atteint 17 % (contre 11 % en moyenne dans la région). Hormis sur la CA de la Porte du Hainaut, les revenus des habitants proviennent également plus qu'ailleurs des pensions et retraites. Enfin, les flux de richesse avec les autres territoires sont assez peu importants.

Sept autres EPCI se caractérisent par des niveaux de vie médian faibles, compris entre 16 600 euros et 17 450 euros. Près de 365 000 habitants y résident. Les revenus issus de la redistribution apparaissent ainsi plus importants qu'ailleurs. Au sein de ce groupe, la CA de Valenciennes Métropole affiche un niveau de richesse dégagée important, supérieur à 3 milliards d'euros. La CC du Cœur de l'Avesnois, qui contient la commune d'Avesnes-sur-Helpe, chef lieu de l'arrondissement du même nom, tire une part importante de sa richesse de l'emploi public : près de la moitié des masses salariales au lieu de travail proviennent des salariés de la fonction publique.

Neuf territoires, abritant 250 000 habitants, se caractérisent par un niveau de vie médian intermédiaire, variant de 17 450 euros à 19 200 euros. Les CA de Cambrai et du Soissonnais apparaissent relativement autonomes : les flux de captation et d'évasion de richesse sont relativement faibles.

26 Une situation très fragile dans la CC du Sud Avesnois

Principaux indicateurs à l'échelle des EPCI des zones d'emploi de Maubeuge, Saint-Quentin, Valenciennes, Thiérache, Cambrai et Soissons.

EPCI	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
CC du Pays de la Vallée de l'Aisne	10 357	19 852	85 439	66,0	140	24,5	3,3	485	4,2	3,6	11,4
CC du Canton d'Oulchy le Château	5 715	19 125	29 705	62,7	149	21,2	0,2	645	5	3,6	16,4
CC du Pays de Mormal	48 371	19 102	320 937	34,8	84	24,9	1,3	340	5,5	3,1	32,6
CC du Val de l'Aisne	20 314	19 037	170 351	65,1	128	25,2	0,5	469	5	3,7	13,1
CC du Val de L'oise	16 447	18 725	222 228	77,4	135	27,4	0,1	316	5,5	3,5	17,1
CC des Vallons d'Anizy	8 292	18 713	88 079	17,0	197	30,7	0,3	206	5,6	3,4	63,0
CC du Canton de Saint Simon	10 318	18 589	42 861	47,6	105	25,5	0,2	664	5,5	3,7	28,0
CC du Pays Solesmois	14 897	18 182	95 078	40,9	157	25,9	0,2	571	5,9	3,5	20,1
CA de Cambrai	76 283	17 966	1 068 380	40,5	88	27,7	1,9	96	7	3,7	26,7
CA du Soissonnais	51 783	17 465	804 142	41,2	88	30,4	1,3	75	7,4	3,9	29,3
CC de la Vacquerie	5 667	17 411	64 806	70,9	352	25,1	0,0	443	6,8	4,3	12,3
CC du Pays du Vermandois	31 816	17 350	212 637	59,1	94	27,0	0,1	313	6,9	3,7	21,5
CC Cœur de l'Avesnois	31 296	17 191	295 309	45,1	93	26,9	1,0	168	7,8	3,4	47,3
CC de la Thiérache du Centre	27 235	16 888	344 516	68,4	89	27,5	0,6	103	7,2	3,6	20,5
CA de Saint Quentin	72 969	16 735	1 381 365	37,8	104	30,9	1,5	49	8,9	4,1	31,1
CA Valenciennes Métropole	190 932	16 691	3 266 139	44,9	109	25,9	1,1	63	9,1	3,8	28,0
CC de la Thiérache d'Aumale	5 929	16 664	48 425	70,6	234	27,5	0,1	513	8,2	4,4	14,6
CC du Caudrésis et du Catésis	65 364	16 594	565 480	51,5	57	28,1	1,2	133	8,6	4,1	20,7
CA de la Porte du Hainaut	157 877	16 347	1 727 039	54,5	118	25,9	1,2	184	9,6	4	21,3
CC de la Région de Guise	11 607	16 186	101 726	35,8	96	30,1	1,3	140	9	3,6	39,8
CA Maubeuge Val de Sambre	126 368	15 782	1 654 420	49,0	51	28,4	1,0	38	10,7	4,2	26,3
CC du Pays des Trois Rivières	22 100	15 591	201 751	42,5	64	31,0	1,2	76	10,3	3,8	30,6
CC du Sud Avesnois	26 622	15 304	231 669	30,4	73	29,9	2,1	79	12	4,7	39,1

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Note de lecture : une couleur bleu foncé indique une valeur très faible de la variable par rapport à l'ensemble des EPCI de la région. Une couleur bleu clair indique une valeur faible de la variable. Une couleur orange clair indique une valeur élevée de la variable. Une couleur orange foncé indique une valeur très élevée de la variable.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Une sphère présentielle stimulée par l'emploi public

Des zones d'emploi concentrant largement l'emploi public

Cet espace est composé de quatre zones d'emploi : Laon, Tergnier, Arras et Amiens. 788 000 habitants y résident en 2012, soit près de 13 % de la population de la région. Avec près de 11,5 milliards d'euros dégagés par les établissements implantés sur le territoire, il représente un poids similaire au poids démographique du point de vue de la richesse dégagée à l'échelle régionale (figure 27).

Le niveau de vie médian des ménages est assez faible sur la zone d'emploi de Tergnier, à peine supérieur à 17 000 euros, mais plus élevé sur les trois autres territoires, en particulier les zones d'emploi d'Arras et d'Amiens, où il est supérieur à 18 500 euros. Si le potentiel financier du secteur communal est parmi les plus faibles pour les zones de Laon et d'Arras, il est en revanche un peu plus important sur celles d'Amiens et de Tergnier où il est proche de 800 euros par habitant. Concernant la structure effective des prélèvements, la part des taxes sur les établissements est parmi les plus faibles sur les zones d'emploi d'Amiens et de Laon : les recettes fiscales des communes y dépendent donc plus qu'ailleurs des taxes sur les ménages. La part des taxes sur les établissements est en revanche un peu plus importante sur celle d'Arras où elle atteint 25 %.

Du point de vue des sources de richesse, la principale caractéristique de ces territoires correspond à la forte surreprésentation de l'emploi public. La part de l'emploi public dans la masse salariale est en effet maximale sur ces quatre territoires : elle varie de 35 % pour la zone d'Amiens à 44 % pour celle de Laon contre 27,3 % pour l'ensemble de la région. En corollaire, la sphère présentielle est nettement plus présente. Cette dernière représente par exemple 60 % de la richesse dégagée par les établissements de la zone d'emploi d'Arras et même 65 % sur celle de Laon contre 52,7 % à l'échelle régionale. En raison de sa grande superficie, la zone d'emploi d'Amiens se distingue en outre par une plus grande « autonomie » : les masses salariales circulantes représentent à peine la moitié des masses salariales stables, soit la valeur la plus faible des zones régionales. Sur la zone d'Arras, ces richesses circulantes sont 1,4 fois plus importantes que les richesses stables (figure 28).

27 Une surreprésentation de l'emploi public et des niveaux de vie intermédiaires

Principaux indicateurs à l'échelle des zones d'emploi d'Amiens, Laon, Arras et Tergnier et comparaisons régionales.

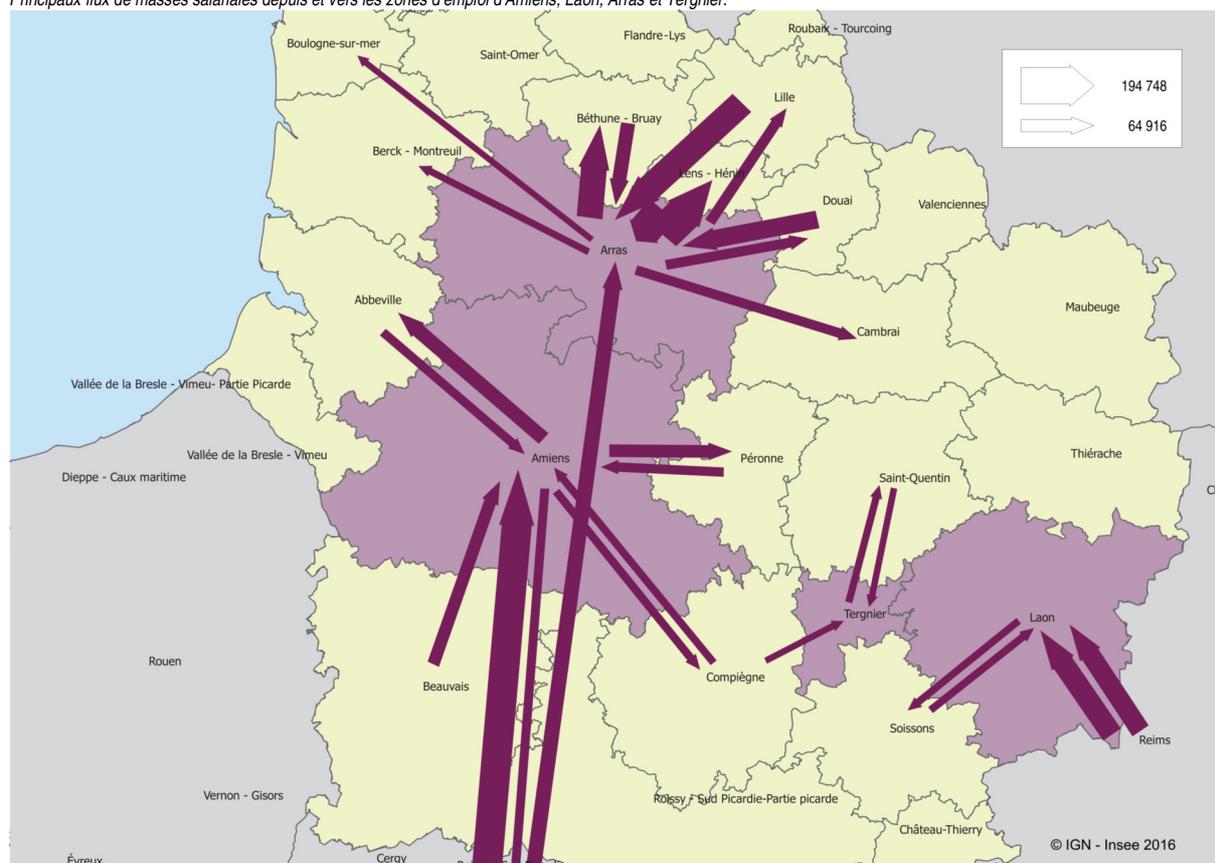
Zone d'emploi	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
Amiens	388 020	18 778	6 183 092	43,8	23,2	25,9	1,5	24,0	6,2	3,3	34,9
Laon	100 722	17 988	1 099 256	34,6	38,7	26,6	2,2	65,1	6,5	3,6	43,9
Arras	242 571	18 959	3 603 648	40,4	65,7	26,0	1,4	71,7	5,7	2,9	35,6
Tergnier	56 454	17 090	572 766	34,6	51,8	30,5	1,1	94,4	7,9	4,1	38,2
Hauts-de-France	5 973 098	18 106	88 777 438	47,3	//	25,4	1,8	//	7,0	3,7	27,3

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

28 Des zones d'emploi étendues plutôt autonomes

Principaux flux de masses salariales depuis et vers les zones d'emploi d'Amiens, Laon, Arras et Tergnier.



Note : flux supérieurs à 30 millions d'euros.

Source : Insee, DADS 2012.

Un emploi public concentré sur quelques EPCI

Un premier groupe d'EPCI est caractérisé par un niveau de vie médian faible voire très faible (figure 29). Ainsi, les richesses issues de la redistribution sont souvent élevées voire très élevées. La sphère productive est généralement peu présente, à l'inverse de l'emploi public souvent bien représenté, hormis sur la CC des Portes de la Thiérache où la part de la sphère productive dans la richesse dégagée est nettement plus importante. En outre, la part des pensions et retraites est systématiquement élevée ou très élevée. Enfin, la richesse issue du tourisme est plus importante sur les CC de la Région de Frévent et de l'Auxillois.

Un large ensemble d'EPCI de cet espace est caractérisé par un niveau de vie médian intermédiaire. La configuration propre à chaque EPCI varie considérablement. Certaines d'entre elles sont plutôt orientées vers la sphère productive, telles les CC du Pays du Coquelicot, d'Avre Luce Moreuil ou de la Région d'Hallencourt. À l'inverse, d'autres EPCI sont plutôt caractérisés par un fort développement de l'emploi public : essentiellement les CA de Laon et d'Amiens, la CU d'Arras ainsi que quelques petites CC. Enfin, concernant les flux de richesse, l'évasion est souvent faible tandis que la captation via les actifs travaillant à l'extérieur est globalement plus importante. C'est notamment le cas des CC du Pernois et du Chemin des Dames.

Enfin, un troisième groupe d'EPCI est caractérisé par des niveaux de vie élevés à très élevés. Ces territoires se caractérisent par une grande importance des richesses entrantes, c'est-à-dire captées à l'extérieur via les navetteurs, en particulier les EPCI du Bocage Hallue et de la Porte des Vallées.

29 Une présence de l'emploi public très marquée sur les CA, CU et quelques CC seulement

Principaux indicateurs à l'échelle des EPCI des zones d'emploi d'Amiens, Laon, Arras et Tergnier.

EPCI	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
CC de la Région de Frévent	6 567	15 542	47 826	22,5	110	30,2	3,9	237	9,6	3,8	36,5
CC de l'Auxilois	5 217	15 926	37 135	32,2	86	31,7	2,3	178	7,1	3,6	20,4
CC des Portes de la Thiérache	7 380	16 047	62 905	61,2	102	29,2	0,7	138	7,7	4,2	17,2
CC du Doullennais	14 557	16 974	139 843	36,9	113	28,0	1,3	182	7,8	4	37,6
CC des Villes d'Oyse	15 181	17 049	116 614	30,8	140	29,2	0,2	248	8,1	3,8	38,6
CC Chauny Tergnier	39 498	17 111	444 539	34,8	73	31,0	1,3	112	8	4,2	38,7
CC du Santerre	9 474	17 584	70 819	47,0	126	24,9	1,1	375	6,8	3,4	14,6
CC du Grand Roye	12 200	17 601	269 124	65,4	174	25,8	1,7	137	6,8	3,9	12,8
CC les Vertes Collines du Saint-Polois	19 585	17 617	287 391	56,5	119	27,2	0,9	113	6,7	2,9	19,1
CA du Pays de Laon	42 935	17 618	738 616	26,6	93	28,5	2,9	50	7,9	3,5	51,2
CC du Pays de la Serre	15 106	17 774	115 934	62,8	106	25,6	0,7	280	6	3,7	27,6
CC du Val de Nièvre et Environs	17 427	17 842	135 002	54,5	127	25,6	0,7	372	6,7	4,4	18,5
CC de la Région d'halencourt	8 978	17 902	50 857	69,6	151	28,1	0,3	564	5,5	3,2	18,6
CC du Canton de Montdidier	12 605	17 912	133 480	47,1	118	26,5	1,8	200	6,3	3,7	37,7
CC du Val de l'Ailette	11 177	17 985	50 397	47,1	96	27,0	1,3	501	5,6	3,9	26,2
CC des 2 Sources	13 530	17 994	51 387	35,9	93	25,1	0,7	613	5,5	2,7	17,9
CC du Bernavillois	6 533	18 039	17 689	35,0	86	26,7	0,4	743	5,5	3,2	33,5
CC du Pernois	7 114	18 162	37 054	37,5	143	23,4	0,0	794	5,7	3	30,8
CC du Sud-Artois	25 012	18 241	207 930	43,2	85	24,1	0,9	200	5,7	3,2	24,2
CA Amiens Métropole	174 932	18 430	4 235 529	38,0	101	26,0	1,6	31	7,3	3,3	39,7
CC de la Champagne Picarde	20 866	18 661	128 170	44,8	93	25,0	1,4	367	5,4	3,6	24,9
CC du Pays du Coquelicot	28 207	18 804	377 321	70,3	70	28,0	1,6	133	5,5	3,2	17,3
CC du Sud Ouest Amiénois	21 508	18 829	154 428	39,8	74	27,0	0,6	265	5,5	2,9	29,2
CC du Chemin des Dames	5 402	18 912	21 260	39,2	134	23,3	0,2	905	4,8	3,7	26,2
CU d'Arras	102 775	19 298	2 401 887	35,2	155	27,0	1,5	73	6,1	3	42,2
CC Osartis Marquion	42 842	19 511	342 567	55,9	174	24,3	1,2	510	4,7	3,1	13,5
CC de l'Atrébatie	12 608	19 589	112 091	41,1	157	21,8	0,5	472	5	2,6	17,2
CC Avre Luce Moreuil (Ccalm)	13 011	19 756	141 070	70,4	158	22,6	2,0	335	4,7	3,3	13,6
CC du Val de Somme	25 009	19 971	234 039	55,4	96	24,2	0,7	318	4,7	3	25,6
CC de l'Ouest d'Amiens	11 697	20 017	65 806	43,5	211	28,5	1,6	912	3,6	3,1	24,1
CC du Val de Noye	9 429	20 621	47 002	46,3	143	22,5	0,7	714	4	2,7	31,7
CC du Canton de Conty	9 237	20 963	56 983	49,0	118	23,3	0,1	729	3,6	2,4	20,0
CC Bocage Hallue	13 571	21 682	54 905	40,7	153	24,7	0,5	1 294	3,2	2,8	24,4
CC la Porte des Vallées	12 348	21 869	117 653	62,9	277	24,5	0,0	1 175	3,2	2,2	8,9

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Note de lecture : une couleur bleu foncé indique une valeur très faible de la variable par rapport à l'ensemble des EPCI de la région. Une couleur bleu clair indique une valeur faible de la variable. Une couleur orange clair indique une valeur élevée de la variable. Une couleur orange foncé indique une valeur très élevée de la variable.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Deux territoires touristiques le long de la façade littorale

Une orientation présente tournée vers les retraités et les touristes

Cet espace est composé des deux zones d'emploi de Berck - Montreuil et d'Abbeville. Près de 175 000 habitants y résident, soit 3 % de la population régionale. La richesse dégagée par les établissements implantés sur ces territoires est de 2,1 milliards d'euros, soit 2,3 % de la richesse régionale (figure 30).

Le niveau de vie médian des habitants de Berck - Montreuil et d'Abbeville est respectivement de 17 900 euros et 17 600 euros, très proche de la moyenne régionale. Le potentiel financier du secteur communal est particulièrement élevé à Berck - Montreuil : 995 euros par habitant contre 914 euros en France métropolitaine. Il est en revanche beaucoup plus faible à Abbeville, avec 771 euros par habitant. Les taxes effectives reposent sur les zones d'emploi de Berck - Montreuil et d'Abbeville très majoritairement sur les habitants : respectivement 85 % et 82 % des taxes sont prélevées sur les ménages, contre 75 % en région. Il s'agit des parts les plus élevées parmi les zones d'emploi de la région. L'importance du parc de résidences secondaires sur ces territoires peut expliquer ce phénomène.

Concernant les sources de richesse, les zones d'emploi de Berck - Montreuil et d'Abbeville se distinguent tout particulièrement au sein de la région par l'importance de la sphère présente. Sur ces zones, la sphère présente représente près de 75 % de la richesse dégagée, contre seulement 53 % au niveau régional. La sphère présente est ici particulièrement stimulée par la présence de touristes et de retraités. Par exemple, 9 % et 6 % des emplois sont liés à la présence de touristes sur ces territoires contre 2 % au niveau régional. De plus, les retraités sont surreprésentés sur ces territoires, en témoigne la part maximale des pensions et retraites dans le niveau de vie des ménages. Malgré leurs similitudes, les deux zones d'emploi se différencient par rapport à l'importance des flux de masses salariales entrantes et sortantes (figure 31). La zone d'emploi d'Abbeville apparaît relativement ouverte : les masses salariales circulantes sont 1,1 fois plus élevées que les stables. Les échanges s'opèrent principalement avec les zones d'emploi d'Amiens et de Vallée de la Bresle-Vimeu. En revanche, à Berck Montreuil, les flux de masses salariales sont nettement moins importants.

30 Une richesse dégagée par le tourisme très marquée sur le littoral sud de la région

Principaux Indicateurs à l'échelle des zones d'emploi de Berck - Montreuil et Abbeville et comparaisons régionales.

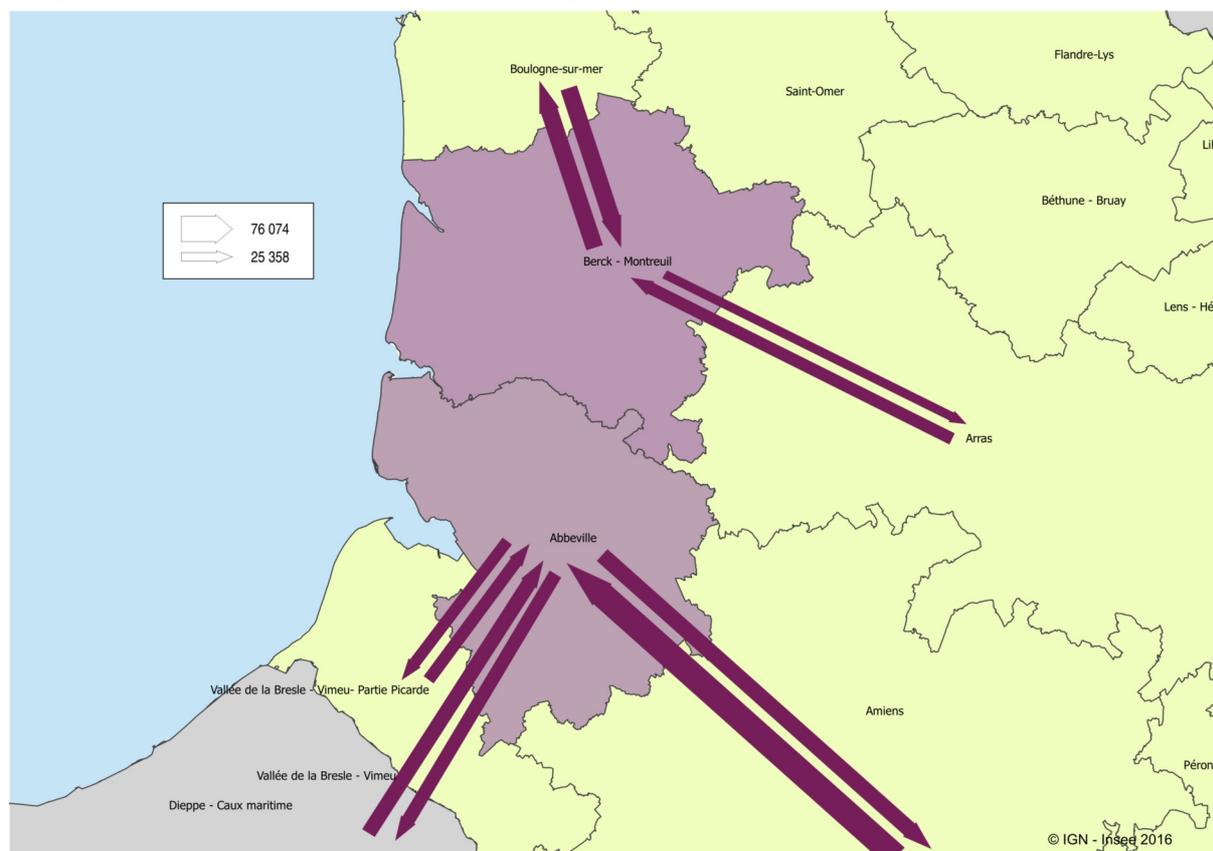
Zone d'emploi	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
Berck - Montreuil	104 723	17 861	1 270 525	33,5	28,2	31,4	9,0	43,1	6	3,5	26,1
Abbeville	70 062	17 625	822 861	35,7	45,8	29,9	5,7	66,7	6,3	3,2	30,6
Hauts-de-France	5 973 098	18 106	88 777 438	47,3	//	25,4	1,8	//	7,0	3,7	27,3

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

31 Une captation de masses salariales depuis les ZE d'Amiens et de la Vallée de la Bresle pour la ZE d'Abbeville

Principaux flux de masses salariales depuis et vers les zones d'emploi de Berck-Montreuil et Abbeville.



Note : flux supérieurs à 20 millions d'euros.

Source : Insee, DADS 2012.

Retraites et tourisme stimulent également l'activité locale d'une partie des EPCI

Onze EPCI composent les zones d'emploi de Berck - Montreuil et d'Abbeville. Parmi ces territoires, deux groupes se distinguent, avec d'un côté des EPCI dont le niveau de vie est faible et d'un autre côté ceux dont le niveau de vie est proche de la moyenne régionale (figure 32). Aucun des EPCI des espaces touristiques n'affiche un niveau de vie élevé au regard des autres EPCI de la région.

Quatre EPCI affichent un niveau de vie faible, voire très faible pour la CC du Canton de Fruges. Ces quatre territoires semblent assez peu profiter des retombées touristiques, avec une part de l'emploi touristique assez faible. En revanche, les retraités sont assez présents dans les CC des 7 Vallées et de l'Abbeillois. Sur ce dernier territoire, la sphère présente importante semble davantage stimulée par l'emploi public que la présence des retraités.

Sept territoires affichent des niveaux de vie intermédiaires. Parmi eux, quatre semblent profiter plus particulièrement des retombées touristiques : les CC Authie-Marie, Mer et Terres d'Opale, Opale Sud et dans une moindre mesure la CC du Montreuillois. Sur les trois premiers EPCI, les retraités sont également surreprésentés.

32 Une richesse dégagée par le tourisme très importante pour la CC Mer et Terres d'Opale et la CC Authie-Maye

Principaux indicateurs à l'échelle des EPCI des zones d'emploi de Berck - Montreuil et Abbeville.

EPCI	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
CC du Montreuillois	11 013	19 190	144 960	46,7	180	26,8	5,3	322	5,1	3,2	26,0
CC du Vimeu Vert	5 642	18 833	20 268	34,7	149	23,7	1,4	829	4,3	2,8	16,4
CC du Canton de Nouvion	8 301	18 666	35 414	49,0	130	27,2	3,3	660	4,9	2,9	21,7
CC Opale Sud	24 802	18 194	346 148	14,2	80	35,4	9,8	49	6,5	3,4	34,6
CC Mer et Terres d'Opale	31 363	18 117	425 028	31,8	81	33,4	15,4	88	4,9	3,7	23,5
CC du Haut Clocher	7 793	18 022	31 298	33,6	145	25,7	0,6	748	5,3	3,7	38,3
CC Authie-Maye	17 206	17 429	167 644	32,3	80	34,8	20,3	123	5,4	3,1	21,1
CC du Canton d'hucqueliers et Environs	8 182	17 193	51 986	37,0	124	23,3	1,0	329	6,6	3,1	17,3
CC des 7 Vallées	29 470	17 043	266 193	52,0	53	30,5	2,0	138	6,7	3,4	18,0
CC de l'Abbeillois	30 865	17 022	567 730	35,9	133	30,2	2,0	72	8,2	3,5	33,7
CC du Canton de Fruges	7 551	16 385	82 284	48,7	131	26,6	0,9	165	8,2	3,3	15,9

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Note de lecture : une couleur bleu foncé indique une valeur très faible de la variable par rapport à l'ensemble des EPCI de la région. Une couleur bleu clair indique une valeur faible de la variable. Une couleur orange clair indique une valeur élevée de la variable. Une couleur orange foncé indique une valeur très élevée de la variable.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Les territoires très productifs de la Vallée de la Bresle et de Péronne

Une sphère productive très nettement surreprésentée

Avec 113 000 habitants en 2012, les deux zones d'emploi de Péronne et Vallée de la Bresle - Vimeu regroupent près de 1,9 % de la population régionale. La richesse dégagée par les établissements implantés sur ces territoires s'élève à un peu plus de 1,5 milliards d'euros, soit 1,8 % de la richesse dégagée à l'échelle régionale (figure 33).

Proche de 17 500 euros en 2012, le niveau de vie médian des ménages est intermédiaire sur ces deux territoires par rapport à l'ensemble des zones d'emploi régionales. Le potentiel financier du secteur communal, légèrement inférieur à 800 euros par habitant, est peu important. Concernant la structure effective des prélèvements, la part des taxes sur les entreprises est l'une des plus élevées de la région sur la zone d'emploi de Péronne : 32,2 %. Elle apparaît bien plus faible sur la zone de Vallée de la Bresle - Vimeu avec 22,5 %.

La richesse produite sur ces territoires est très nettement orientée vers la sphère productive : respectivement 68 % et 64 % de la richesse dégagée pour les zones de Péronne et Vallée de la Bresle - Vimeu contre 47,3 % en région. Les richesses perçues par les résidents sont plus souvent issues des pensions et retraites : la part de celles-ci atteint 28,4 % sur la zone d'emploi de Péronne et 33 % sur celle de Vallée de la Bresle - Vimeu, contre 25,4 % à l'échelle régionale. Conséquence logique de cette surreprésentation de la sphère productive, les richesses issues de la présence de l'emploi public sont parmi les plus faibles : inférieures à 20 % contre 27,3 % pour l'ensemble de la région. Ces zones d'emploi échangent en outre peu avec leurs voisines (figure 34).

33 Une spécialisation vers les secteurs productifs très marquée

Principaux Indicateurs à l'échelle des zones d'emploi de Vallée de la Bresle (partie picarde) et Péronne et comparaisons régionales.

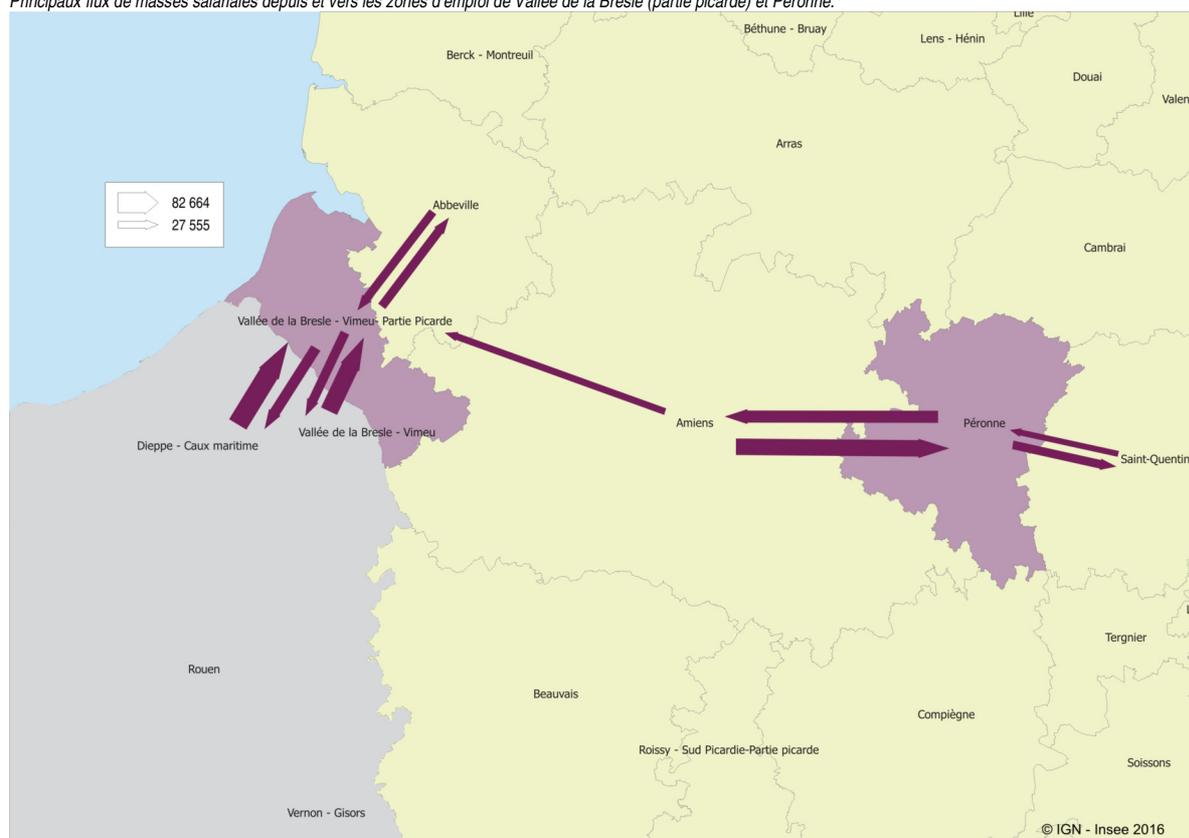
Zone d'emploi	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
Vallée de la Bresle- Partie Picarde	56 810	17 716	687 183	63,7	54,5	33	3,3	85,3	5,6	3,5	15,5
Péronne	56 262	17 420	890 803	68,2	67,3	28,4	2,0	77,0	6,8	4	19,7
Hauts-de-France	5 973 098	18 106	88 777 438	47,3	//	25,4	1,8	//	7,0	3,7	27,3

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

34 Peu de flux avec les zones d'emploi voisines

Principaux flux de masses salariales depuis et vers les zones d'emploi de Vallée de la Bresle (partie picarde) et Péronne.



Note : flux supérieurs à 20 millions d'euros.

Source : Insee, DADS 2012.

Retraites, sphère productive et localement le tourisme, principales sources de richesse des EPCI

Le niveau de vie médian des ménages est plutôt intermédiaire sur les EPCI de cet espace avec un minimum de 17 000 euros observé sur la CC du Pays Hamois (figure 35). Comme à l'échelle des zones d'emploi, deux principaux éléments caractérisent les sources de richesse des EPCI : l'importance de la sphère productive et la part élevée des pensions et retraites.

La sphère productive est en effet très prononcée, surtout sur les quatre CC de Haute Picardie, du Vimeu Industriel, de Blangy-sur-Bresle et du Pays Neslois. Sur cette dernière zone, près de 85 % de la richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire provient de cette sphère productive. Seules deux CC sont nettement moins orientées vers la sphère productive : les CC de la baie de Somme Sud et de la région d'Oisemont. Sur la CC de la Baie de Somme Sud, c'est le tourisme qui est bien plus développé qu'ailleurs : il représente 14,5 % de la richesse dégagée. Sur la CC de la région d'Oisemont, c'est l'emploi public qui est surreprésenté avec un tiers de la masse salariale créée sur le territoire.

La majorité des EPCI de cet espace se singularisent aussi par l'importance des pensions et retraites dans le niveau de vie des ménages. La proportion associée est maximale sur deux EPCI : les CC de Bresle Maritime et de la baie de Somme Sud avec respectivement 34,8 % et 37,5 %.

35 Quelques CC plutôt orientées vers la sphère présenteielle (tourisme et retraités)

Principaux indicateurs à l'échelle des EPCI des zones d'emploi de Vallée de la Bresle (partie picarde) et Péronne.

EPCI	Pop. 2012	Niveau de vie	Richesse dégagée	Sphère productive	Évasion de richesse	Retraites	Tourisme	Captation de richesse	Prestations et minima	Allocations chômage	Emploi public
	nbre	€	milliers €	%	%	%	%	%	%	%	%
CC de la Région d'Oisemont	6 667	18 282	28 755	26,7	108	27,4	0,7	579	5,4	3,1	30,6
CC de Blangy-Sur-Bresle	14 702	18 182	237 315	76,7	130	28,0	0,8	110	5,5	3,7	7,5
CC du Pays Neslois	8 346	17 989	132 205	84,5	165	29,1	0,7	232	5,6	3,6	10,8
CC Bresle Maritime	32 542	17 814	546 216	63,5	94	34,8	3,7	71	5,9	4	15,2
CC de la Baie de Somme Sud	11 984	17 770	95 374	36,1	87	37,5	14,5	153	4,6	3	28,0
CC de la Haute Somme	27 860	17 451	431 714	63,9	89	28,7	1,8	87	6,7	4,3	23,4
CC du Vimeu Industriel	17 909	17 448	352 002	77,4	131	31,1	0,4	88	6	3,6	11,9
CC de Haute Picardie	8 480	17 420	145 877	71,9	217	23,2	4,8	296	6,9	3,6	9,4
CC du Pays Hamois	12 476	17 010	183 243	63,8	157	31,2	1,3	169	7,4	3,9	21,5

Note : Sphère productive : part de la sphère productive dans la richesse dégagée - Évasion de richesse : part des masses salariales sortantes - Retraites : part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian - Tourisme : part du tourisme dans la richesse dégagée - Captation de richesse : part des masses salariales entrantes - Prestations et minima : part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian - Allocations chômage : part des allocations chômage dans le niveau de vie médian - Emploi public : part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail.

Note de lecture : une couleur bleu foncé indique une valeur très faible de la variable par rapport à l'ensemble des EPCI de la région. Une couleur bleu clair indique une valeur faible de la variable. Une couleur orange clair indique une valeur élevée de la variable. Une couleur orange foncé indique une valeur très élevée de la variable.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Annexes

Définitions

Richesse dégagée : la richesse dégagée par les établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises et elle permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Lorsque l'entreprise est non marchande, la richesse dégagée est assimilée aux rémunérations versées. Lorsqu'une entreprise est mono-établissement, la richesse dégagée est égale à la valeur ajoutée de l'entreprise. Pour les entreprises multi établissements, la richesse dégagée correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements.

Sphère présente : les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Sphère productive : les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Potentiel fiscal : le potentiel fiscal d'un territoire est défini par la somme que produiraient les taxes directes locales si l'on appliquait aux bases d'imposition de ces taxes le taux moyen national relatif à chacune de ces taxes. Au résultat obtenu, sont ajoutées certaines compensations attribuées au secteur communal. Le potentiel fiscal prend en compte la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises et les taxes foncières des entreprises, ce qui va donner une indication des ressources apportées par l'appareil productif. La taxe d'habitation et la taxe foncière, également incluses dans le calcul vont indiquer la valorisation foncière du territoire observé. Le potentiel fiscal permet de comparer des territoires entre eux en faisant abstraction des taux pratiqués par chacun d'eux. Il est utilisé pour comparer la richesse fiscale potentielle de différentes zones entre elles en s'affranchissant des choix politiques locaux.

Niveau de vie : celui-ci est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le niveau de vie médian partage alors la population en deux sous-ensembles : la moitié des personnes appartient à un ménage déclarant un revenu disponible par UC inférieur et l'autre moitié un revenu disponible par UC supérieur.

Les **revenus d'activités salariées** incluent les salaires, indemnités journalières de maladie, avantages en nature, certaines préretraites mais aussi les revenus perçus à l'étranger par des personnes domiciliées en France (ces revenus sont comptés par défaut dans les revenus d'activités salariées car la déclaration de revenus ne permet pas de les ventiler par catégorie).

Les **revenus d'activités non salariées** incluent les revenus nets de déficits et hors plus-values des indépendants. Ils comprennent les Bénéfices agricoles (BA), les Bénéfices industriels et commerciaux professionnels (BIC) et les Bénéfices non commerciaux professionnels (BNC).

Les **pensions, retraites et rentes** incluent les retraites, les pensions d'invalidité, les pensions alimentaires nettes (déductions faites des pensions versées), et les rentes viagères (à titre gratuit et onéreux).

Les **revenus du patrimoine** comprennent les revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables au titre de l'IRPP (Impôt sur le revenu des personnes physiques) ainsi que les produits de placement soumis à prélèvement libératoire indiqués sur la déclaration de revenus (ce qui exclut les revenus défiscalisés comme le livret A et une partie des produits de placements soumis à prélèvement libératoire non déclarés) ; ils comprennent également les revenus fonciers nets (loyers, fermages, parts de SCI, affichage) et les revenus accessoires (Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) non professionnels, des Bénéfices non commerciaux (BNC) non professionnels, et les recettes brutes de locations meublées non professionnelles).

Les **prestations familiales** sont constituées par les aides versées par la CAF aux familles pour compenser partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants : Allocations familiales (AF), Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), Complément familial (CF), Allocation de soutien familial (ASF)...

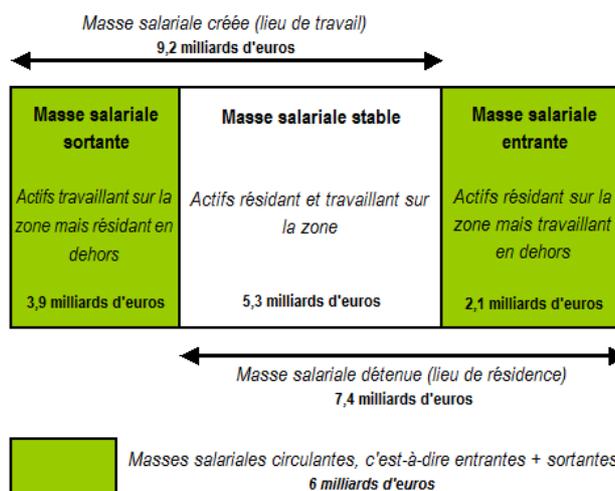
Les **minima sociaux** sont les aides versées par la CAF pour assurer un revenu minimal à une personne (ou une famille) en situation de précarité : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation de parent isolé (API), Allocation adulte handicapé (AAH), minimum vieillesse...

Les **prestations logement** représentent les aides versées par la CAF pour réduire les dépenses de logement des familles : Allocation logement (AL), Aides personnelles au logement (APL), Allocation de logement social (ALS)...

La **part des impôts** est le pourcentage que représentent les impôts directs : impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG déductible et la CRDS sur les prestations sociales. La part des impôts dans le revenu disponible est négative (voir supra la méthode de calcul du revenu disponible).

Les différents concepts de masses salariales

La masse salariale est le cumul des rémunérations nettes des salariés (hors cotisations salariales et patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice.



Note : les montants indiqués correspondent à la zone d'emploi de Lille.

Les masses salariales **stables** correspondent aux masses salariales produites par ceux qui résident et travaillent sur le territoire. Les fuites de masses salariales vers l'extérieur, appelées masses salariales sortantes, correspondent aux masses salariales produites par ceux qui travaillent sur le territoire mais qui résident à l'extérieur. Enfin, les masses salariales entrantes sont liées aux actifs qui résident sur le territoire tout en travaillant hors de celui-ci.

La masse salariale **créée** correspond à la masse salariale au lieu de travail

La masse salariale **détenue** correspond à la masse salariale au lieu de résidence

Les masses salariales **circulantes** sont la somme des masses salariales entrantes et des masses salariales sortantes.

L'**intensité des flux** de masses salariales est le rapport entre les masses salariales circulantes et les masses salariales stables sur le territoire.

Sources

Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) : celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux reçus de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux en provenance de la Cnaf et la Cnav portent par contre uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels, en utilisant notamment les informations disponibles sur la composition des familles. Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) : cette source permet d'obtenir chaque année une image de l'activité économique locale ; ce dispositif met en cohérence des données issues des DADS, de l'Urssaf et du répertoire Sirene ; Clap couvre l'ensemble de l'emploi salarié, en dehors des emplois domestiques et de ceux de la Défense ; il fournit des données sur les entreprises, les établissements et l'emploi.

Déclaration annuelle des données sociales (DADS) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés ; en France, 1,8 million d'établissements produisent chaque année cette déclaration contenant plus de 30 millions d'informations nominatives sur le salarié et son employeur ; les DADS couvrent l'ensemble des salariés à l'exception des agents de l'État, des services domestiques et des activités extraterritoriales.

Fichier économique enrichi (FEE) : il est construit annuellement à partir du fichier Clap de niveau établissement et du Fichier approché des résultats d'Esane (Fare), qui est un fichier de niveau entreprise reprenant l'essentiel de leur comptabilité (compte de résultat et bilan). L'objectif du FEE est de proposer une nouvelle vision de l'appareil productif des territoires en décrivant la population des établissements à partir des données comptables propres à leurs entreprises. L'indicateur appelé « richesse dégagée » fournit, à l'échelle des territoires et des secteurs, une information quantitative sur le poids de l'activité économique. Cette information offre, sur le champ des activités salariées et non salariées, marchandes et non marchandes, une vision complémentaire à celle issue de l'emploi salarié.

Encadré : Richesse dégagée

La **richesse dégagée** est issue de la valeur ajoutée des entreprises et doit être **réservée à des usages agrégés**. Sa diffusion par établissement permet des analyses sur des zones et des secteurs à façon, mais au niveau individuel cet indicateur n'a de sens que pour une fraction des établissements :

– lorsque l'entreprise est non-marchande (la richesse dégagée étant alors assimilée aux rémunérations versées, par analogie avec la Comptabilité Nationale) ;

– lorsque l'entreprise est mono-établissement (la richesse dégagée étant alors égale à la valeur ajoutée de l'entreprise).

En cas d'entreprise multi-établissements, la richesse dégagée correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements, et n'a aucune signification économique à ce niveau. Le calcul se fait en répartissant la valeur ajoutée de l'entreprise au prorata des masses salariales. Cette méthode « classique » revient à faire l'hypothèse que les établissements d'une même entreprise ont la même intensité capitalistique et la même efficacité des facteurs de production. Ce postulat est critiquable surtout lorsque les établissements ont des environnements ou des fonctions bien différenciées au sein de l'entreprise, par exemple lorsque l'un est un établissement productif (grand utilisateur de capital) et l'autre un établissement siège.

La **richesse dégagée** par des territoires et des secteurs d'activité **ne doit donc pas être confondue avec une valeur ajoutée**, ce qui a deux conséquences :

– **il n'est pas possible de la rapporter à un facteur travail** (par exemple des effectifs salariés) afin de mesurer une performance économique ;

– **il ne s'agit pas d'un PIB local, même à l'échelon régional**. Plusieurs facteurs de différenciation existent en effet entre ces deux indicateurs, en dehors de leur définition : le champ (le FEE n'intégrant pas la totalité des activités économiques, au contraire du PIB), les concepts comptables (issus de la statistique d'entreprise pour le FEE, de la Comptabilité Nationale pour le PIB), la nomenclature d'activité retenue (secteurs pour le FEE, branches pour le PIB), la définition de l'année d'exercice (intégration possible d'exercices fiscaux décalés dans le FEE, vérité de l'année pour le PIB). Pour information : en 2012, au niveau France métropolitaine, la richesse dégagée avoisine 1 200 milliards d'euros, alors que le PIB vaut près de 2 000 milliards d'euros.

Notes

Insee Dossier

Les territoires sont des lieux de création de richesse mais également de redistribution de la richesse produite. La présente étude cherche à mesurer « la richesse économique » des territoires de la région Hauts-de-France (zones d'emploi et établissements publics de coopération intercommunale) en quantifiant les principaux flux monétaires les irriguant : les revenus des ménages actifs ou inactifs, les prestations sociales, la richesse dégagée par le système productif local, le produit fiscal des collectivités locales.

Dossier n°4
Octobre 2016

ISSN : 2493-1322
ISBN : 978-2-11-052377-8

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Huart

Référent étude qualité :
Vincent Bonjour

Imprimeur :
Becquart Impressions

Dépôt légal : octobre 2016

© Insee Hauts-de-France - octobre 2016

